



SEPT

2024

STRATEGIE TERRITORIALE DE BIODIVERSITE DE GRAND PARIS SUD

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	2
L'effondrement de la biodiversité : une réalité mondiale mais aussi locale	2
Les 5 causes du déclin de la biodiversité	3
Les services écosystémiques	4
Les conséquences directes sur nos vies de l'érosion du vivant.....	5
Protection et restauration de la biodiversité : un nouveau règlement européen et une Stratégie Nationale Biodiversité 2030 en France	6
ELEMENTS SYNTHETIQUES DE DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE	7
Une biodiversité connue à travers un atlas de la biodiversité communautaire	7
Des lacunes dans les inventaires.....	8
Des opportunités pour renforcer la connaissance de la biodiversité.....	9
Un territoire qui accueille une grande variété d'espèces animales et végétales.....	9
Un territoire composé de milieux naturels, forestiers et agricoles, socles de la trame verte du territoire	9
Une trame bleue formée par un continuum de cours d'eau, ruisseaux et milieux humides	10
Une trame écologique menacée.....	10
Des espaces verts urbains supports de biodiversité	11
Un besoin croissant en espaces de nature	12
De nombreux acteurs parties prenantes	13
UNE DEMARCHE CO-CONSTRUITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE	14
VERS UNE STRATEGIE ET UN PLAN D' ACTIONS POUR GRAND PARIS SUD.....	15
PLAN D' ACTIONS.....	17
Du diagnostic à la stratégie	17
Synthèse du plan d'actions	18
Fiches-actions de la Stratégie Territoriale de Biodiversité de Grand Paris Sud	20

INTRODUCTION

L'effondrement de la biodiversité : une réalité mondiale mais aussi locale

Un constat : l'extinction accélérée de nombreuses espèces à l'échelle mondiale

Dans son rapport 2019, l'IPBES (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques – reconnue comme le "GIEC de la biodiversité") chiffre à 1 million le nombre d'espèces animales et végétales (sur un total estimé à 8 millions) qui pourraient disparaître de la Terre dans les prochaines décennies si aucune mesure n'est prise pour freiner cette tendance. Elle souligne qu'il s'agit de la première crise d'extinction massive des animaux et des plantes depuis la disparition des dinosaures, il y a environ 65 millions d'années. "*La nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine*" et "*le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier*". Les scientifiques parlent d'un processus en cours **vers une sixième extinction de masse des espèces**.

Sa seconde évaluation mondiale de l'état de la biodiversité, en juillet 2022, révèle le lien étroit entre l'économie, la survie des populations et la protection des écosystèmes. Or, bon nombre de ces ressources sont surexploitées donc menacées (12% des espèces d'arbres et 1 341 espèces de mammifères sauvages).

Pour la première fois, une évaluation mondiale sur les espèces exotiques envahissantes, est également publiée en septembre 2023 :

- près de 37 000 espèces exotiques, introduites dans des sites naturels autres que leur milieu d'origine, sont en majeure partie liées à l'augmentation du commerce mondial et des déplacements humains ;
- 218 espèces sont responsables de l'extinction de 1 215 espèces locales.

Biodiversité et climat : des crises intimement liées

En 2021, des experts du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) et de l'IPBES ont produit pour la première fois un rapport commun soulignant la nécessité d'agir à la fois sur la biodiversité et le changement climatique ("*aucun de ces enjeux ne sera résolu avec succès s'ils ne sont pas abordés ensemble*"). Les auteurs insistent sur les conséquences dangereuses pour les écosystèmes d'actions "*trop ciblées sur le climat*" et vice-versa.

Le sixième rapport d'évaluation du GIEC (synthèse publiée en mars 2023) dresse par ailleurs un tableau encore plus sombre que les précédents sur l'évolution du climat :

- un réchauffement global sans précédent : le niveau atteindra 1,5 °C dès le début des années 2030, "*quels que soient les efforts de réduction immédiate des émissions mondiales de CO₂*";
- une hausse des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- une augmentation de la vulnérabilité des écosystèmes et des populations (3,3 milliards de personnes vivent dans des zones déjà vulnérables) ;
- les effets du changement climatique vont s'accroître : certains seront irréversibles (montée du niveau de la mer, par exemple).

L'état de la biodiversité locale

L'édition 2024 de la liste rouge mondiale, publiée l'UICN (l'Union internationale pour la conservation de la nature) étudie 163 040 espèces ; 45 321 d'entre elles sont classées menacées (contre 27 150 dans l'étude 2019). Parmi ces espèces, 41% des amphibiens, 12% des oiseaux et 26% des mammifères sont menacés d'extinction à l'échelle mondiale. C'est aussi le cas pour 37% des requins et des raies, 36% des coraux constructeurs de récifs et 34% des conifères.

Dans cet état des lieux, la France figure parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées : au total, 2 314 espèces menacées au niveau mondial sont présentes sur son territoire, en métropole et en outre-mer. En France métropolitaine, ce sont, par exemple, 14% des mammifères, 24% des reptiles, 23% des amphibiens et 32% des oiseaux nicheurs, 19% des poissons d'eau douce, 28% des crustacés d'eau douce, 15% des espèces d'orchidées qui sont menacées de disparition.

A titre d'illustration à l'échelle du territoire de Grand Paris Sud, le Moineau Friquet est une espèce en danger (liste rouge de l'UICN). Sa population a régressé de 73% entre 2001 et 2021. Seules 20 colonies (environ 130 couples) sont dénombrées en Ile-France en 2023. La population identifiée sur Grand Paris Sud (Ferme de Varâtre/Carré Sénart) s'est réduite de 60 individus en 2011 à 10 en 2023.

Les 5 causes du déclin de la biodiversité

Les trois premières causes de l'effondrement de la biodiversité sont :

- la **destruction et l'artificialisation des milieux naturels** : elles sont principalement dues, à l'échelle mondiale, à l'intensification et à l'extension de surfaces agricoles qui conduisent au déboisement de vastes surfaces forestières. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) évalue à 420 millions d'hectares les forêts naturelles qui ont disparu en 30 ans à travers le monde. La forêt est pourtant "*incontournable pour limiter le réchauffement à 1,5°C*". En France, cela se traduit notamment par l'artificialisation, c'est-à-dire par la perte d'espaces, principalement agricoles, ou naturels ou forestiers. Elle conduit à la destruction, la dégradation et la fragmentation des habitats (abrasion des fonds marins, mise en culture de prairies, pertes de connectivité, perturbation de l'hydrologie), le dérangement des espèces, la dégradation des sols, de leurs fonctions et de leur biodiversité. Les sols ou le milieu ne peuvent plus jouer leur rôle (héberger des espèces, capter du CO₂, etc.).
- la **surexploitation des ressources et le trafic illégal** : La surpêche, la déforestation, la surexploitation, le trafic illégal d'espèces animales et végétales ...sont autant de situations où nous utilisons de façon excessive les ressources naturelles (eau, bois, énergie, produits agricoles...). Les prélèvements dans le milieu naturel dépassent ce que le milieu peut régénérer. Cela concerne notamment certaines pratiques agricoles ou la surpêche, des activités de chasses non gérées, la déforestation, les sur-prélèvements par les activités récréatives, etc.
- le **changement climatique** : le réchauffement du climat en cours modifie, perturbe ou menace le monde vivant : l'aire de répartition des espèces animales et végétales se déplace, certains cycles végétatifs s'accroissent. Le changement climatique contribue à modifier les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de

vie, ce que toutes ne sont pas capables de faire. Cette évolution conduit aussi à une hausse des phénomènes météorologiques extrêmes, comme la sécheresse.

Dans leur rapport commun sur la biodiversité et le changement climatique en 2021, des experts du GIEC et de l'IPBES rappellent que "*limiter le réchauffement climatique pour assurer un climat habitable et protéger la biodiversité sont des objectifs synergiques*". Pour eux, la réduction de la consommation individuelle, les changements de régimes alimentaires et une exploitation réellement durable des ressources peuvent contribuer à répondre aux crises de la biodiversité et du climat.

A cela s'ajoute 2 autres causes :

- La **pollution des océans, eaux douces, sol et air**. Ces pollutions sont générées par de nombreuses et diverses causes : les substances dangereuses (pesticides, métaux lourds, etc.), les pollutions émergentes (résidus médicamenteux, nanoparticules, ondes électromagnétiques, etc.), la pollution par les macro-déchets (notamment ceux qui se retrouvent en mer et dans les organismes marins), la pollution des milieux par les microplastiques, mais aussi la pollution sonore (notamment par les transports terrestres et maritimes) ou la pollution lumineuse. Elles détruisent ou modifient les écosystèmes et les espèces.
- Les **espèces exotiques envahissantes (EEE)** : Elles sont à l'origine d'impacts multiples affectant les espèces indigènes, le fonctionnement des écosystèmes et les biens et services qu'ils fournissent. Ces espèces sont également à l'origine d'impacts négatifs importants pour de nombreuses activités économiques et pour la santé humaine. Elles constituent une menace pour près d'un tiers des espèces terrestres menacées et sont impliquées dans la moitié des extinctions connues.

Impacts sur la biodiversité				
Destruction et l'artificialisation des milieux naturels	Surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal	Changement climatique global	Pollutions des océans, des eaux douces, du sol et de l'air	Espèces exotiques envahissantes
30 %	23 %	14 %	14 %	11%

Les services écosystémiques

Bien souvent sous-estimés, voire ignorés, les services apportés par le vivant sont néanmoins indispensables à notre survie. On parle de « service écosystémique » qui est un service gratuit rendu par la nature, qui nous permet de vivre et de faire fonctionner notre société. Ce sont toutes les contributions de la nature qui nous affectent directement. Par exemple, la pollinisation de nos arbres fruitiers et nos plantes à fleurs qui produisent nos fruits et légumes est un service (gratuit) de la nature qui nous permet de manger.

On classe généralement ces services écosystémiques en 3 grandes catégories :

- Les services d’approvisionnement/production : ce qui nous permet de nous nourrir et de nous donner des ressources (bois, poissons, pollinisation, accès à l’eau etc.) ;
- Les services de régulation : ce qui permet la résilience de la biosphère face aux perturbations (protection ou atténuation de catastrophes naturelles par des écosystèmes particuliers, stockage du CO₂ et limitation du réchauffement climatique, purification de l’eau etc.) ;
- Les services culturels : ce qui nous touche en tant qu’être humain (beauté des paysages, spiritualité, éducation, appréciation de la nature en général etc.).

On peut rajouter à ces 3 catégories les services de support ou de soutien : ce sont les services nécessaires à la production des autres services. Ils créent les conditions de base au développement de la vie sur Terre (formation des sols, production primaire, air respirable, etc). Leurs effets apparaissent sur le long terme.

La notion de services écosystémiques est donc fondamentalement **anthropo-centrée**.

Les conséquences directes sur nos vies de l’érosion du vivant

Les pressions exercées sur le vivant entraînent ensemble un appauvrissement de la diversité des écosystèmes et leur régression généralisée, un effondrement des populations animales et végétales, une baisse de la richesse spécifique des écosystèmes, la perte de services écosystémiques et de résilience, ce qui confronte notre société à de nouveaux risques.

Notre économie est fortement dépendante de l’état de la biodiversité et du capital naturel qui nous garantit 44% de la valeur ajoutée brute. Certaines industries telles que l’industrie pharmaceutique puisent directement dans la nature leur ressources. Ainsi, 70% des médicaments et anticancéreux proviennent directement des réservoirs naturels.

Nos modes de vie et la stabilité du système économique sont menacés par des phénomènes de dégradation de la biodiversité telle que la disparition de 35% des espèces de pollinisateurs servant à l’alimentation humaine dont fruits et légumes, légumineuses, oléagineux.

Les coûts induits par la dégradation de certains services écosystémiques tel que la pollinisation sont estimés à 3,7 Md€/an de pertes. [Sources : IPBES. FRB. DG Trésor. OFB. Banque de France, CESE].

A l’échelle locale, l’érosion du vivant nous impacte très directement :

- Accroissement de l’impact des catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, retrait-gonflement des argiles, incendies, ...) ;
- Baisse de rendement des productions alimentaires ;
- Augmentation des épisodes caniculaires, pollutions de l’air ou de l’eau, augmentation des allergies, ... sont autant de facteurs qui dégradent notre santé ;
- Dégradation du cadre de vie, perte de lien à la nature, ... affectent très clairement notre qualité de vie.

Protection et restauration de la biodiversité : un nouveau règlement européen et une Stratégie Nationale Biodiversité 2030 en France

La loi européenne sur la restauration de la nature constitue l'un des piliers du pacte vert pour l'Europe. Préserver la biodiversité, protéger les écosystèmes existants, réparer les dégradations déjà subies, tels sont les objectifs du règlement européen sur la restauration de la nature (entré en vigueur le 18 août 2024 dans toute l'UE). Le texte prévoit la restauration de 20% au moins des terres et des mers de l'Union européenne (UE) d'ici à 2030 et de tous les écosystèmes dégradés d'ici à 2050.

Aujourd'hui, on estime que 80 % des habitats naturels sont en mauvais état en Europe et que 70% des sols sont en mauvaise santé.

Le règlement sur la restauration de la nature oblige les pays de l'UE à élaborer des plans nationaux de restauration. Ces plans devront définir les mesures de restauration requises pour atteindre les objectifs contraignants fixés par le règlement et préciser la superficie totale à restaurer, ainsi qu'un calendrier.

A l'échelle nationale, la Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB), publiée fin 2023, traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique. Elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité. Elle concerne les années 2022 à 2030 et succède à deux premières stratégies qui ont couvert respectivement les périodes 2004-2010 et 2011-2020.

Cette 3^{ème} SNB vise à accélérer l'engagement de la France pour les 10 prochaines années en faveur de la biodiversité en proposant 40 mesures phares autour de 4 axes permettant d'intégrer les objectifs de biodiversité et les solutions fondées sur la nature dans les principales politiques sectorielles :

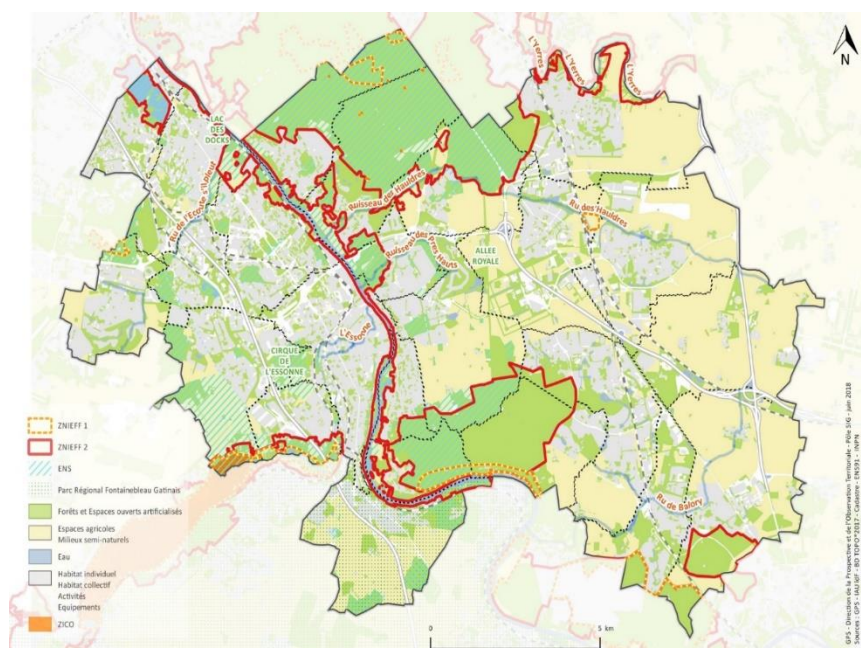
- Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité,
- Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible,
- Mobiliser tous les acteurs,
- Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions.

ÉLÉMENTS SYNTHÉTIQUES DE DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE

Une biodiversité connue à travers un atlas de la biodiversité communautaire


Cet atlas de la biodiversité communautaire, réalisé en 2019, a compilé des données naturalistes issues de nombreux inventaires réalisés sur les différents périmètres d’inventaires, de protection et de gestion que compte le territoire, à savoir :

Les Zones Naturelles d’Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	9 ZNIEFF de type 1 (455 ha soit 2 % du territoire) 7 ZNIEFF de type 2 (4 528 ha soit 20 % du territoire)
Les sites NATURA 2000	2 sites Natura 2000 sur 30 ha (soit 0,13% du territoire)
Une forêt de protection	La forêt de Sénart
Des Espaces Naturels Sensibles	36 ha d’ENS (soit 0,2% du territoire)
Des Périmètres Régionaux d’Intervention Foncière	



Localisation des périmètres d’inventaires, de gestion et de protection réglementaire sur le territoire (Diagnostic du SCoT de Grand Paris Sud – 2018)

L’atlas de la biodiversité communautaire a permis de répertorier et de cartographier l’ensemble des données naturalistes exploitables concernant le territoire de Grand Paris Sud.

 **35** ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AGRICOLES CONCERNÉS PAR CES PÉRIMÈTRES D’INVENTAIRES, DE GESTION ET DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRE

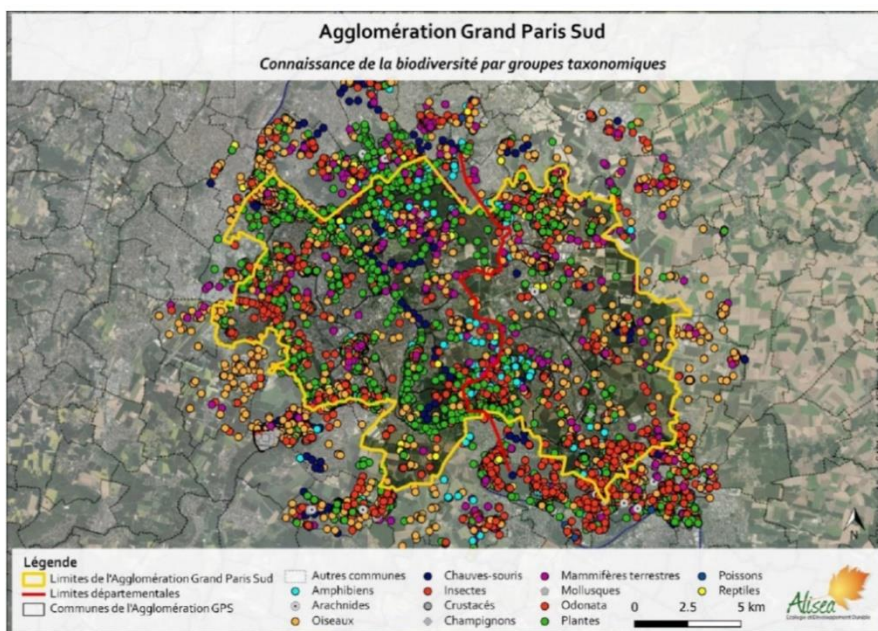
 **22 500** LOCALISATIONS D’ESPÈCES RECENSÉES

Des lacunes dans les inventaires

La connaissance de la biodiversité communautaire est toutefois limitée par des lacunes dans les inventaires existants, que ce soit au niveau taxonomique ou au niveau de la spatialisation des données. Ces problématiques se retrouvent aussi bien dans les inventaires des périmètres d'inventaires et de protection que dans les données issues de l'atlas de la biodiversité communautaire. Il en résulte ainsi une disparité entre la biodiversité réelle et la biodiversité connue.

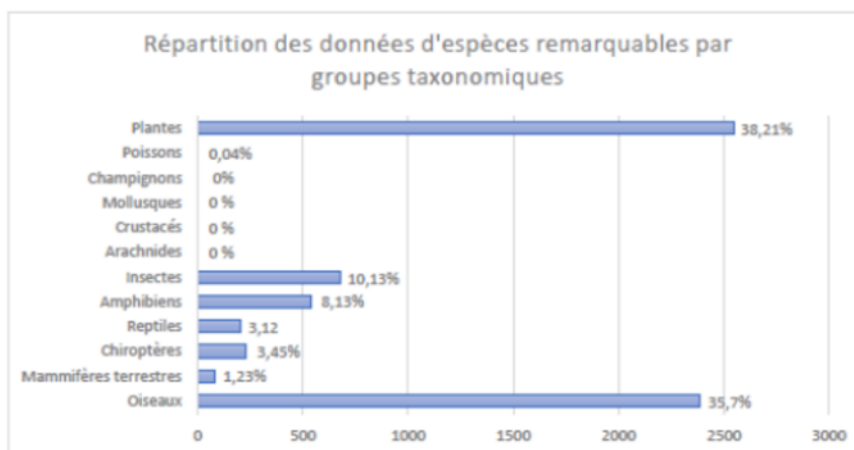
Ces lacunes peuvent relever de plusieurs facteurs :

- La **péréemption des données**, les données d'inventaires faisant état de la biodiversité à un instant T ;
- Une **hétérogénéité spatiale** : certains secteurs géographiques sont mieux connus que d'autres ;



Répartition de la connaissance globale de la biodiversité sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Sud (Aliséa, 2019)

- Un **déséquilibre taxonomique** : certains taxons sont plus connus et mieux inventoriés que d'autres, comme les oiseaux ou les plantes, par rapport aux insectes ou aux mollusques.



Répartition de la connaissance globale de la biodiversité sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Sud (Aliséa, 2019)

Des opportunités pour renforcer la connaissance de la biodiversité

Des atlas de la biodiversité communale ont été réalisés ou sont en cours de réalisation au sein de plusieurs communes, contribuant à renforcer la connaissance de la biodiversité du territoire.

Par ailleurs, des inventaires faune-flore sont réalisés sur le territoire, dans le cadre des projets d'aménagement urbains, d'infrastructures de transport, etc venant alimenter les bases de données naturalistes.

De même, il est important que les données issues des démarches de sciences participatives puissent être centralisées en vue de renforcer cette connaissance.

Un territoire qui accueille une grande variété d'espèces animales et végétales

L'atlas de la biodiversité communautaire a fait état de plus de **1 400** espèces différentes, témoignant de la richesse du territoire.

 **187** ESPECES D'OISEAUX
DONT **9** REMARQUABLES

 **402** ESPECES D'INSECTES
DONT **58** REMARQUABLES

 **22** ESPECES DE MAM-
MIFERES TERRESTRES DONT
6 REMARQUABLES

 **18** ESPECES DE POISSONS
DONT **1** REMARQUABLE

 **8** ESPECES DE REPTILES
DONT **6** REMARQUABLES

 **900** ESPECES DE PLANTES
DONT **297** REMARQUABLES

Un territoire composé de milieux naturels, forestiers et agricoles, socles de la trame verte du territoire

Les milieux naturels du territoire correspondent notamment aux espaces remarquables d'intérêt régional (la forêt de Sénart, la forêt de Rougeau, la forêt de Bréviande et la forêt de Saint-Eutrope, la Vallée de la Seine et la Vallée de l'Essonne) et à des sites d'intérêt plus local (Cirque de l'Essonne, Bois de la Tombe, Aqueduc de la Vanne,), et constituent des réservoirs de biodiversité au sein desquels les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie.



 **5 900 HA** D'ESPACES
NATURELS ET FORESTIERS

 **5 000 HA** DE
SURFACES AGRICOLES

 **3** FORETS D'INTERET
REGIONAL

Une trame bleue formée par un continuum de cours d'eau, ruisseaux et milieux humides

Le territoire est traversé par de nombreux cours d'eau (Seine, Essonne, l'Yerres), et par un réseau de ruisseaux (du Mollignon, des Prés Hauts, etc.) et de rus (de Balory, de Ganisse, de l'Écoute-s'il-pleut, etc.).

De nombreux milieux aquatiques et humides en relais participent également aux déplacements des espèces, et notamment les Lacs de Viry-Chatillon et Grigny, un réseau de mares dans la forêt de Sénart, l'espace naturel de la Motte, ...



 **300 HA** DE PLANS D'EAU

 **270 HA** DE COURS D'EAU

 **800** MARES FORESTIERES
(FORET DE SENART)

Une trame écologique menacée

Le fonctionnement écologique du territoire fait face à de nombreuses menaces.

De **nombreuses ruptures « physiques »** des corridors écologiques sont ainsi recensées sur le territoire de Grand Paris Sud, en lien avec le contexte urbain dans lequel il s'inscrit : infrastructures routières, routes, clôtures, etc

Par ailleurs, dans un contexte de ville nouvelle et de développement soutenu, les habitats naturels sont menacés par **l'étalement urbain**, qui consomme fortement les terres agricoles et naturelles, et participe aussi à la déstructuration des trames agricoles et naturelles.



Source : Grand Paris Sud

En outre, le tissu urbain du territoire génère diverses sources de **nuisances ou pollutions** susceptibles d'impacter la biodiversité et de perturber le fonctionnement écologique du territoire :

- Activités industrielles pouvant être à l'origine de rejets polluants ;
- Axes de transport responsables de nuisances sonores pouvant déranger les espèces animales ;
- Pollution lumineuse (éclairage public, enseignes lumineuses, etc) impactant très fortement les espèces animales, en créant des pièges écologiques (attraction par la lumière) ou des ruptures écologiques (répulsion par la lumière).

Une autre activité humaine a une grande incidence sur la biodiversité. **La monoculture, la gestion intensive et l'utilisation de produits de synthèse en agriculture conventionnelle** sont défavorables à la biodiversité, car ils appauvrissent la diversité des espèces, le nombre d'individus de nombreux taxons et fragilisent les sols.

Une autre menace pesant sur la biodiversité est liée au développement de certaines **espèces exotiques envahissantes** sur le territoire. Introduites dans les milieux naturels, ces espèces entrent en compétition avec les espèces locales pour occuper leur niche écologique. Elles constituent l'un des principaux facteurs de l'érosion de la biodiversité et de la disparition des espèces locales.

Enfin, le **changement climatique** est une réalité qui s'observe sur le territoire, les températures sont en augmentation relativement constante depuis les dernières décennies (+0,2 à 0,3°C par décennie). La hausse devrait se poursuivre, jusqu'à environ +3,5°C à l'horizon 2100.

Le dérèglement climatique constitue l'une des cinq principales causes de l'érosion de la biodiversité. Les effets sont déjà visibles et vont s'amplifier dans les années à venir (migration des espèces vers le nord, augmentation de l'exposition aux risques naturels, arrivée d'espèces invasives, dépérissement de certaines espèces et meilleure adaptation d'espèces méditerranéennes, acidification des milieux, etc.), impactant notamment les milieux forestiers et les milieux humides.



750 HA D'ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS ARTIFICIALISES ENTRE 2009 ET 2019

Des espaces verts urbains supports de biodiversité

Ces espaces de nature en ville (espaces publics, squares, parcs et jardins, espaces verts privés de résidences collectives ou encore jardins privés dans le tissu pavillonnaire) constituent des espaces relais pour la biodiversité en permettant le déplacement d'espèces en contexte urbain, comme les insectes ou des petits mammifères et amphibiens.

Les espaces arborés en particulier servent de support aux déplacements de l'avifaune.



Lac d'Evry-Courcouronnes



Massifs plantés à Savigny-la-Temple



15 % DU TERRITOIRE COMPOSES D'ESPACES VERTS EN MILIEU URBAIN

Un besoin croissant en espaces de nature

Nombreux sont les habitants qui accordent désormais une importance aux espaces naturels qui les entourent et ceux de Grand Paris Sud semblent tout particulièrement être appréciés, tel que cela a pu être mis en évidence par l'enquête Post Covid menée par l'agglomération (« *Confinés, et après ?* », *Observatoire territorial, Grand Paris Sud, 2020*).

Néanmoins, cette étude a également montré que 70 % des habitants souhaitant quitter le territoire le feraient pour un cadre de vie plus proche de la nature.



25 % DU TERRITOIRE EN ESPACES NATURELS



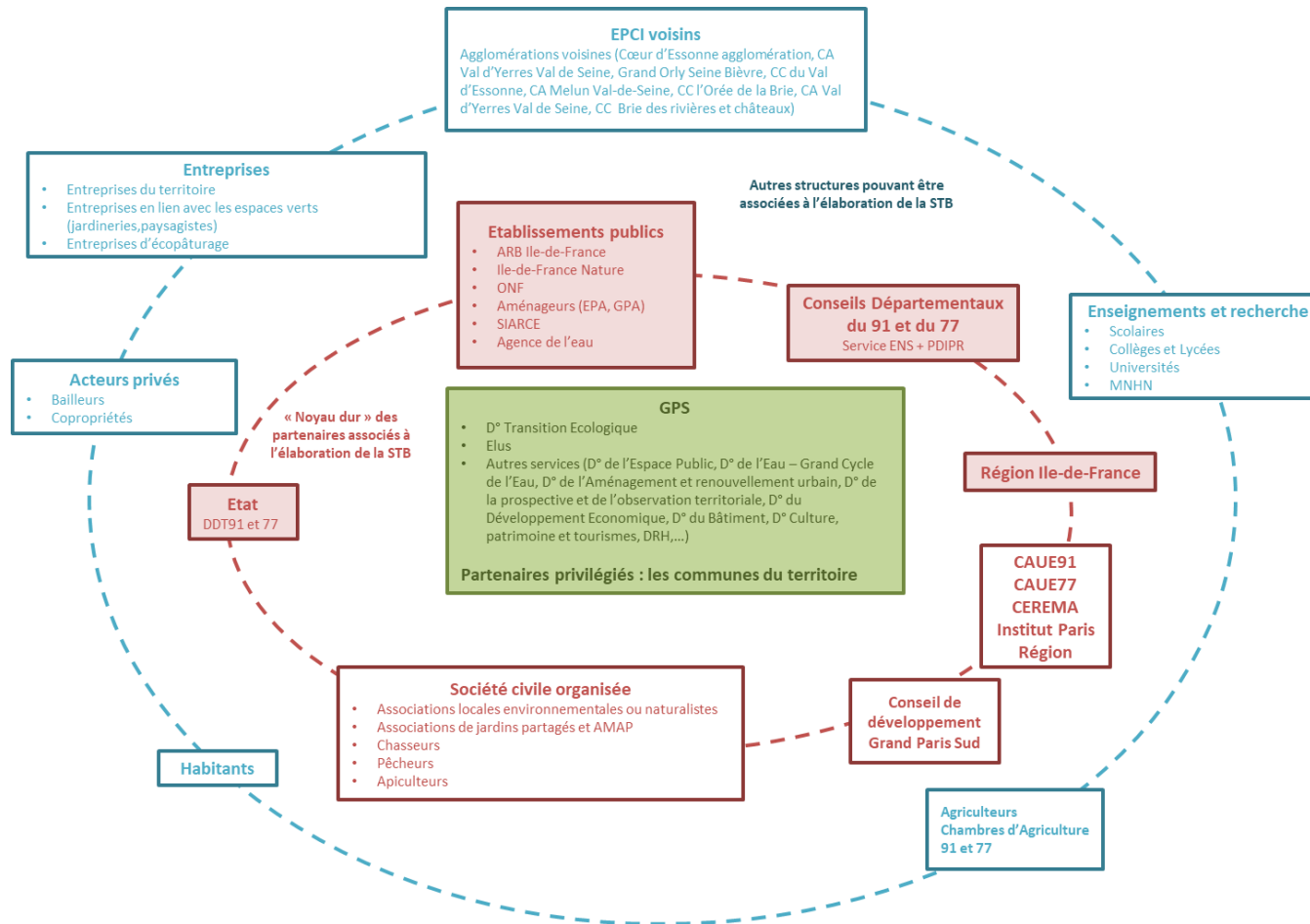
772 HA D'ESPACES VERTS ET DE NATURE
GERES PAR GRAND PARIS SUD



48 M² D'ESPACES VEGETALISES PAR HABITANT

De nombreux acteurs parties prenantes

L'agglomération compte un réseau important d'acteurs contribuant de près ou de loin à des sujets en lien avec la biodiversité et/ou les milieux naturels du territoire.



UNE DEMARCHE CO-CONSTRUITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Sur la base de ces éléments de diagnostic et d'enjeux pour le territoire, Grand Paris Sud a engagé un travail d'élaboration d'une stratégie territoriale de biodiversité associant les élus et techniciens des communes, les acteurs associatifs locaux, les partenaires institutionnels, les agents des collectivités, les citoyens, mais aussi des jeunes du territoire.

L'objectif était d'arriver à un plan d'actions partagé par tous, mais également consolidé par l'expérience et connaissance des acteurs.

3 FORMATS DE CONCERTATION organisés entre septembre 2021 et mars 2022



♦ 6 ENTRETIENS STRATEGIQUES avec des acteurs locaux

♦ 7 ATELIERS

- ✓ 2 ateliers d'acteurs (communes, associations, institutionnels, ...)
- ✓ 1 atelier avec les agents
- ✓ 2 ateliers grand public
- ✓ 2 ateliers avec des collégiens

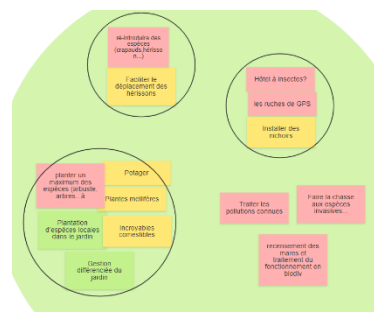
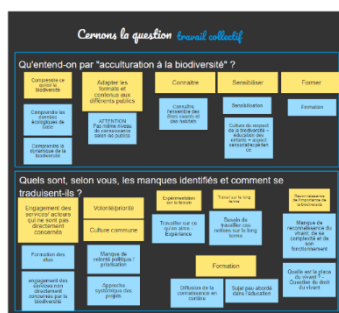
♦ 1 QUESTIONNAIRE, en complément de l'atelier avec les agents de Grand Paris Sud.



DE 270 PARTICIPANTS à l'ensemble des temps de concertation ou des dispositifs proposés.



DE 300 PISTES d'actions proposées, au fil des entretiens, du questionnaire et des ateliers.



VERS UNE STRATEGIE ET UN PLAN D' ACTIONS POUR GRAND PARIS SUD

Le **vivant** doit être considéré en tant que **patrimoine commun** qui nous est nécessaire pour survivre : le protéger est un investissement pour notre présent et notre avenir.

Les **leviers d'actions sont locaux** et peuvent enrayer rapidement le déclin de la biodiversité. Dès lors, **l'action publique doit permettre de préserver, restaurer et faire fructifier le vivant du territoire**, tout en apportant, à tous et massivement, une connaissance et une compréhension de ce patrimoine essentiel.

Une stratégie de Grand Paris Sud autour de 2 grands axes :

- **Renforcer la connaissance et la mobilisation des acteurs pour mieux protéger**
- **Redonner toute sa place au vivant pour une meilleure résilience territoriale**

Afin de décliner cette stratégie de manière très opérationnelle, Grand Paris Sud a choisi de conduire un travail collectif associant une grande diversité d'acteurs (élus et techniciens des communes, aménageurs, associations, institutionnels, scolaires, bailleurs sociaux, entreprises, grand public). Ainsi, ce sont plus de 270 participants qui se sont mobilisés au cours de 7 temps de travail afin de recueillir les pistes d'actions qui ont donné corps au plan d'actions.

Celui-ci comprend 14 actions déclinant les 2 axes stratégiques :

- ***Sensibiliser, former et mobiliser massivement l'ensemble des acteurs***

Mieux connaître est une clé essentielle pour mieux protéger. Outre les publics scolaires et le grand public, cette montée en connaissance et en compréhension du vivant doit pouvoir irriguer au mieux l'action des collectivités à travers la mise en œuvre d'outils de sensibilisation telles que la **fresque de la Biodiversité**, mais aussi **les échanges de bonnes pratiques professionnelles**, le déploiement des **sciences participatives** et des **solutions fondées sur la nature**.

Elle doit pouvoir aussi guider les actions et projets développés par les partenaires de collectivités, tels que les bailleurs ou entreprises, notamment dans la mise en œuvre d'une conception et du gestion écologique de leurs espaces. C'est par exemple un des axes développés dans la **Charte Entreprise Territoire en faveur de la Transition sociale et écologique**.

- ***Préserver, restaurer, recréer de la biodiversité pour un territoire résilient***

Les réservoirs et corridors écologiques, véritable armature écologique du territoire, font face à de multiples menaces et fragmentations. En matérialisant ces **continuités écologiques au sein du SCoT**, Grand Paris Sud vise à les préserver au maximum, et à permettre aux communes une retranscription optimale au sein des PLU. Les opérations d'aménagement et de renouvellement urbain devront permettre, à leur échelle, de contribuer à restaurer ou renforcer cette trame écologique, en intégrant une forte dimension biodiversité aux projets. A ce titre, Grand Paris Sud va se doter **d'une feuille de route « Aménagement et Habitat durables »**.

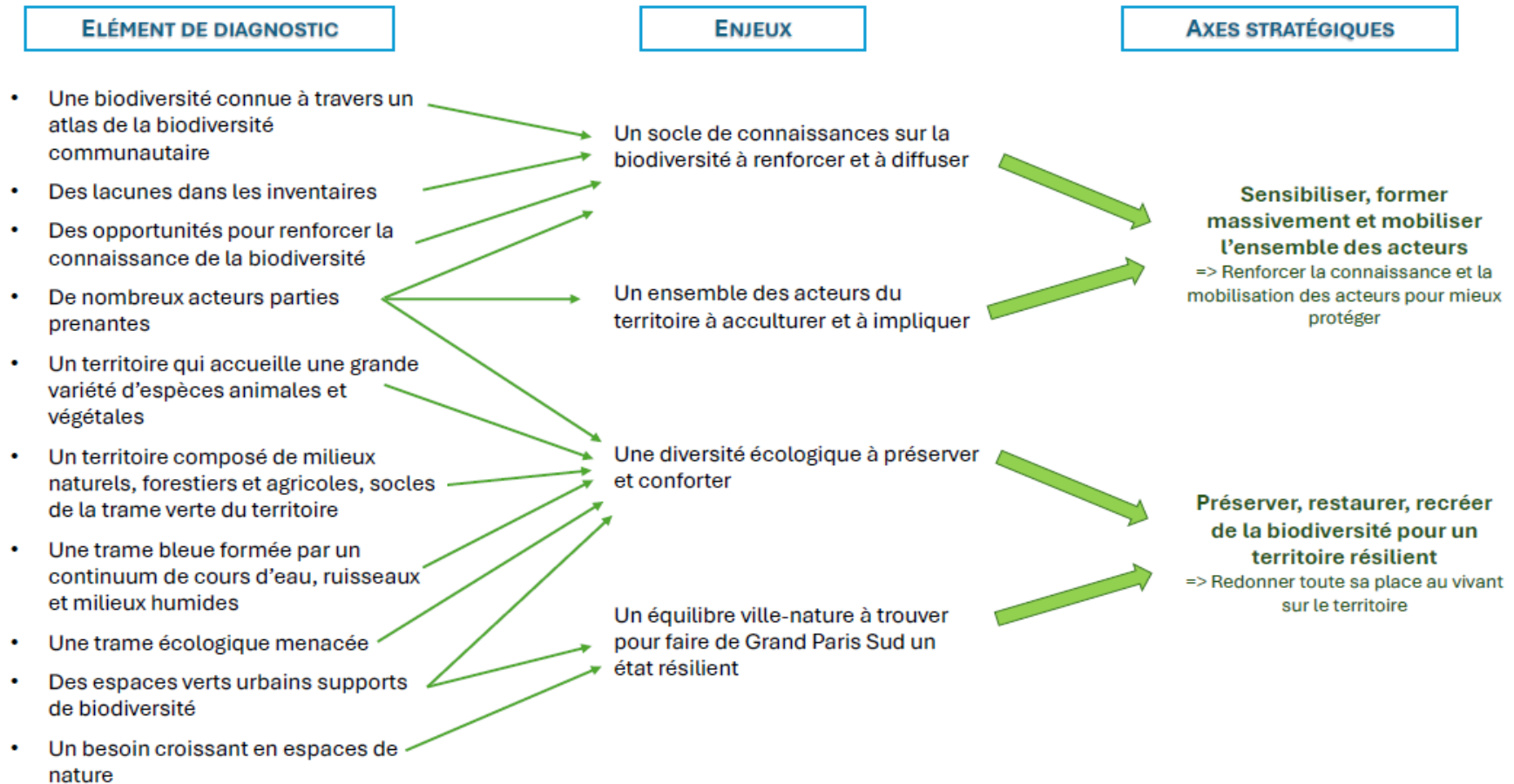
Face au changement climatique et à ses impacts, il est primordial de renforcer la place du vivant dans les espaces publics, notamment pour **créer des îlots de fraîcheur urbains** grâce aux solutions fondées sur la nature, et **résorber ainsi les îlots de chaleur** tout en participant aux continuités écologiques à **l'intérieur de l'espace urbain**.

Le territoire est doté d'un patrimoine écologique riche, que Grand Paris Sud ambitionne de préserver voire de restaurer. Ainsi son action porte aussi bien sur la mise en oeuvre de projets d'envergure sur des sites naturels remarquables tels que le **Cirque de l'Essonne, les Lacs de Grigny et Viry-Châtillon, ou les berges de Seine**, que sur des espaces d'intérêt plus local ou encore de la **biodiversité dite ordinaire**. Des démarches de préservation et de restauration de la trame bleue sont également engagées à travers des actions de **reprofilage et de mise en place de plan de gestion des rûs**.

La **fonctionnalité des sols** du territoire, réservoirs et substrats de biodiversité, mérite également d'être mieux connue, afin que des mesures de préservation de ces sols ou de restauration de leur qualité puissent être mises en oeuvre.

PLAN D' ACTIONS

Du diagnostic à la stratégie



Synthèse du plan d'actions

ENJEUX / AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	MESURES OPERATIONNELLES
1 - SENSIBILISER, FORMER MASSIVEMENT ET MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS	1. Approfondir la connaissance des élus et des agents du territoire	1.1 Sensibiliser et former l'ensemble des élus et agents du bloc communal 1.2 Mettre en œuvre un groupe de travail d'élus
	2. Accroître la sensibilité du grand public aux enjeux de biodiversité	2.1 Poursuivre et amplifier les actions pédagogiques 2.2 Développer la réalisation de sentiers pédagogiques
	3. Inciter les acteurs à enrichir la connaissance	3.1 Favoriser une culture commune des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) 3.2 Poursuivre le déploiement des sciences participatives au sein de l'agglomération 3.3 Promouvoir les sciences participatives
	4. Favoriser une gestion écologique des espaces verts publics et communiquer sur l'exemplarité des collectivités	4.1 Favoriser les échanges des bonnes pratiques 4.2 Promouvoir les dispositifs de labellisations environnementales, en particulier le label TEN 4.3 Valoriser les modes de gestion exemplaire des espaces verts publics
	5. Promouvoir une gestion différenciée auprès des acteurs privés	5.1 Inciter les entreprises à une gestion écologique de leurs espaces 5.2 Favoriser les bonnes pratiques dans les jardins individuels et collectifs 5.3 Favoriser les bonnes pratiques dans le collectif résidentiel

**2 - PRESERVER,
RESTAURER, RECREER DE
LA BIODIVERSITE POUR UN
TERRITOIRE RESILIENT**

6. Conforter les continuités écologiques du territoire en préservant et restaurant les espaces remarquables, les corridors écologiques et la biodiversité ordinaire

- 6.1 Consolider la connaissance de la trame verte et bleue
- 6.2 Poursuivre la gestion des espaces remarquables communautaires
- 6.3 Animer la gestion des espaces sous gestion partenariale
- 6.4 Préserver et restaurer les continuités écologiques du territoire
- 6.5 Restaurer l'Allée Royale comme corridor agro-écologique
- 6.6 Amplifier la gestion écologique des espaces publics
- 6.7 Favoriser la mise en œuvre d'espaces de "libre évolution", zones refuge pour pollinisateurs et gîtes pour la faune

7. Etablir une trame noire

7.1 Elaborer une Trame Noire

8. Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme

8.1 Déployer actions biodiversité inscrites dans le SCoT

8.2 Accompagner les communes pour leurs PLU

9. Intégrer la prise en compte de la biodiversité au sein de l'ensemble des projets d'aménagement du territoire

9.1 Etablir une stratégie d'aménagement et d'habitat durables

9.2 Développer la végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur urbain

9.3 Définir une charte chantier à faible impact environnemental

10. Protéger le patrimoine arboré

10.1 Inciter les acteurs à mieux connaître leur patrimoine arboré

10.2 Protéger le patrimoine arboré existant

11. Faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité

11.1 Favoriser une agriculture plus respectueuse de la biodiversité

12. Préserver et renforcer la qualité écologique des sols

12.1 Développer les pratiques de compostage

12.2 Améliorer la connaissance de la qualité des sols

12.3 Améliorer la qualité des sols dans les projets d'aménagements

13. Anticiper les effets du dérèglement climatique

13.1 Veiller et partager les connaissances sur le changement climatique du point de vue de la biodiversité et des plantations


14. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes



14.1 Assurer une veille sur les foyers de développement et les modes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes



14.2 Poursuivre la mise en œuvre des actions de lutte


14.3 Proposer des actions coordonnées aggro/villes


Fiches-actions de la Stratégie Territoriale de Biodiversité de Grand Paris Sud

 <p>Stratégie territoriale de la biodiversité</p>	<p>ENJEU 1</p> <p>SENSIBILISER, FORMER MASSIVEMENT ET MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS</p>
<p>Action</p>	<p>1. Approfondir la connaissance des élus et des agents du territoire pour permettre un changement de paradigme</p>
<p>Problématique</p>	<p>L'effondrement de la biodiversité, constaté scientifiquement depuis plusieurs années, est suffisamment documenté, à toutes les échelles territoriales. Cependant, les causes et les conséquences de ce bouleversement restent encore méconnues ou mal connues.</p> <p>Comprendre et bien appréhender les milieux naturels et l'ampleur des enjeux sont les gages de la mise en œuvre d'une politique adaptée. Cela concerne donc à la fois les élus, dans l'ambition et la stratégie qu'ils portent, ainsi que les techniciens dans la déclinaison opérationnelle des projets. Ceci passe par un nécessaire accroissement de la connaissance et de la formation.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser et/ou former de l'ensemble des élus et des agents ➤ Prendre en compte plus amplement la biodiversité dans les politiques publiques ➤ Accélérer la mise en œuvre des actions
<p>Mesures opérationnelles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser et former l'ensemble des élus et agents du bloc communal 2. Mettre en œuvre un groupe de travail d'élus communaux et communautaires sur la biodiversité


	Action 1 Approfondir la connaissance les élus et les agents du territoire pour permettre un changement de paradigme	
Mesure	1.1 Sensibiliser et former l'ensemble des élus et agents du bloc communal	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appréhender l'ensemble des enjeux et de l'urgence de l'effondrement de la biodiversité, ainsi que les leviers pour agir ➤ Mise en œuvre de politiques publiques plus protectrices et efficaces pour la biodiversité dans tous les champs de compétence 	
Cibles	Agents Grand Paris Sud, agents communes et Elus	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des élus communautaires et des élus communaux de type fresque de la Biodiversité - Détermination des besoins en formation des élus sur les questions de biodiversité - Mise en œuvre d'une formation-action sur l'aménagement et l'habitat durables avec un module « Biodiversité/ Solutions fondées sur la nature » à destination des chefs de projets de Grand Paris Sud - Déclinaison de cette formation pour les agents des communes - Accompagnement des agents chargés de la mise en œuvre de la préservation et la restauration des continuités écologiques par des formations à la MOA 	
Partenaires	Agence Régionale pour la Biodiversité, CEREMA, CNFPT	
Moyens	€	
Mesures de réalisations	Nombres de formations dispensées et nombre de personnes touchées	


	Action 1 Approfondir la connaissance les élus et les agents du territoire pour permettre un changement de paradigme	
Mesure	1.2 Mettre en œuvre un groupe de travail d'élus communaux et communautaires sur la biodiversité	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Echanger sur les thématiques et les projets liés à la biodiversité à l'échelle de Grand Paris Sud, en déclinaison de la Stratégie territoriale ➤ Partager des retours d'expériences entre élus 	
Cibles	Grand Paris Sud et communes	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions régulières réunissant les élus communaux et communautaires - Réflexion sur les manières d'accélérer politiquement la mise en œuvre ou le déploiement des actions - Intervention de techniciens ou d'élus du territoire ou franciliens pour des présentations de retour d'expériences - Visite d'opérations inspirantes 	
Partenaires	EPCI ou communes franciliennes, Région Ile-de-France, Départements, Agence Régionale pour la Biodiversité	
Moyens	€	
Mesures de réalisation	Nombre d'élus participants, Nombre de réunions	



 <p>Stratégie territoriale de la biodiversité</p>	ENJEU 1 SENSIBILISER, FORMER MASSIVEMENT ET MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS
Action	2. Accroître la sensibilité du grand public aux enjeux de la biodiversité
Problématique	<p>On ne saurait protéger ce que l'on ne connaît pas. D'autant plus quand le nombre de personnes ayant une connaissance intime de la nature s'amenuise et que s'installe collectivement ce que les biologistes de la conservation appellent une forme « d'amnésie environnementale ». Au regard des bouleversements profonds qu'apportent le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité et qui vont impacter fortement et durablement nos sociétés contemporaines, la connaissance et la prise de conscience du grand public des enjeux liés à la biodiversité et au vivant revêtent un enjeu primordial.</p>
Objectif	<p>➤ Amplifier l'action d'éducation à la transition écologique de Grand Paris Sud pour sensibiliser et former les citoyens et futurs citoyens aux enjeux du vivant et de la biodiversité, dans une diversité d'approches et en s'appuyant sur des équipements et des sites à vocation pédagogique.</p>
Mesures opérationnelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre et amplifier les actions de sensibilisation et les actions pédagogiques en faveur de la biodiversité à l'échelle de Grand Paris Sud et du bloc communal 2. Développer la réalisation de sentiers pédagogiques avec points d'observation et panneaux de sensibilisation dans les espaces communautaires

Stratégie territoriale de la biodiversité	Action 2 Accroître l'acculturation du grand public aux enjeux de la biodiversité	
Mesure	2.1 Poursuivre et amplifier les actions de sensibilisation et les actions pédagogiques en faveur de la biodiversité à l'échelle de Grand Paris Sud et du bloc communal	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre et amplifier l'action conduite par Grand Paris Sud en termes d'éducation à la transition écologique auprès des publics-cibles ➤ Infuser largement la sensibilisation au sein des équipements communautaires et inciter les équipements communaux à amplifier leurs actions ➤ Travailler avec les communes pour les accompagner dans une amplification de leurs actions 	
Cibles	Grand public, Scolaires, équipes pédagogiques des établissements scolaires, communes	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'évènements ou d'actions pédagogiques destinés au grand public et jeune public - Mise à disposition d'outils de sensibilisation à la biodiversité et au vivant, à l'attention des équipements communautaires (médiathèques, ...) et des communes, dans le cadre d'actions pédagogiques - Formation de publics relais (communautaires et communaux) à l'animation et la sensibilisation à la biodiversité - Elaboration et mise en œuvre d'une offre d'animations pédagogiques autour de la biodiversité et du vivant, prioritairement destinée aux établissements scolaires et périscolaires - Poursuite et amplification des démarches d'accompagnement des établissements scolaires dans des démarches pédagogiques autour de la biodiversité (mares, coins nature, ...) - Valorisation et soutien des actions de sensibilisation menées par les associations du territoire 	
Partenaires	Associations naturalistes, Communes, OFB, Agence Régionale pour la Biodiversité , Départements	
Moyens	€ €	
Mesures de réalisations	Nombre d'évènements de sensibilisation conduits, Nombre de projets éducatifs accompagnés, Publics-relais formés, Soutien aux associations	


Stratégie territoriale de la biodiversité	Action 2. Accroître l'acculturation du grand public aux enjeux de la biodiversité	
Mesure	2.2 Développer la réalisation de sentiers pédagogiques avec points d'observation et panneaux de sensibilisation dans les espaces communautaires	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire découvrir et valoriser le patrimoine écologique et paysager du territoire ➤ Susciter l'intérêt et l'envie d'agir en faveur de la biodiversité ➤ Disposer de lieux d'animations et de sorties pédagogiques ➤ Proposer des actions de sensibilisation en lien avec la pratique sportive 	
Cibles	Grand public	




Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des sites, priorisation et planification des aménagements pédagogiques à réaliser sur les différents projets de l'agglomération existants et à venir et en lien avec les communes - Conception de panneaux destinés à différents publics (enfants, grand public, sportifs) pour toucher le plus largement possible - Communication et promotion de sentiers pédagogiques, au sein d'espaces communautaires et communaux 	
Partenaires	Communes, Départements	
Moyens	€	
Mesures de réalisation	Nombre de projets initiés, Communication et valorisation des démarches communautaires et communales	


 <p>Stratégie territoriale de la biodiversité</p>	ENJEU 1 SENSIBILISER, FORMER MASSIVEMENT ET MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS
Action	3. Inciter les acteurs à enrichir la connaissance sur la biodiversité du territoire
Problématique	<p>La connaissance de la biodiversité au niveau communautaire et communal est essentielle pour prendre conscience de la richesse écologique du territoire et des grands enjeux de protection des milieux.</p> <p>De plus, les données naturalistes (observation d'espèces animales, végétales, de milieux) fiabilisées par des protocoles scientifiques, constituent des indicateurs précieux pour évaluer l'état écologique d'un territoire et en suivre l'évolution dans le temps.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accroître la connaissance naturaliste sur l'ensemble du territoire ➤ Inciter les acteurs du territoire, dont les habitants à contribuer à la connaissance naturaliste du territoire ➤ Sensibiliser à la préservation de la biodiversité par la participation ludique à des protocoles scientifiques
Mesures opérationnelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser une culture commune des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) au sein des communes 2. Poursuivre le déploiement des sciences participatives au sein de l'agglomération 3. Promouvoir les sciences participatives auprès des publics-cibles



Stratégie territoriale de la biodiversité	Action 3 Favoriser le déploiement d'actions de sciences participatives	
Mesure	3.1 Favoriser une culture commune des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) au sein des communes	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la connaissance de la biodiversité au niveau communal ➤ Créer les conditions d'un partage d'expériences entre communes pour un effet d'entraînement 	
Cibles	Communes	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Travail avec les communes pour démultiplier les démarches d'Atlas de la Biodiversité Communale - Accompagnement technique des communes dans leurs projets d'ABC et mise à disposition de ressources méthodologiques - Organisation des échanges entre communes et coordination de la dynamique collective à l'échelle de Grand Paris Sud 	
Partenaires	Région Ile-de-France ; Agence Régionale IDF ; Office Français de la Biodiversité ; Associations	
Moyens		
Mesures de réalisations	Nombre de communes engagées dans une démarche d'ABC	



Stratégie territoriale de la biodiversité	Action 3 Favoriser le déploiement d'actions de sciences participatives	
Mesure	3.2 Poursuivre le déploiement des sciences participatives au sein de l'agglomération	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mieux connaître le patrimoine naturel des espaces communautaires et communaux ➤ Poursuivre et amplifier la participation de Grand Paris Sud aux protocoles du MNHN et inciter les communes à s'y engager ou à poursuivre leur participation ➤ Initier des changements de pratiques de gestion par un biais éducatif et ludique 	
Cibles	Grand Paris Sud et communes	



Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'organisation, dans les périodes propices, de campagnes d'inventaires selon les protocoles de sciences participatives du Muséum National d'Histoire Naturelle destinés aux services des espaces verts (Florilège, Propage) - Proposer à l'ensemble des agents de Grand Paris Sud une initiation aux protocoles grand public (BirdLab, Oiseaux des jardins, Opération Papillon, Sauvage de ma rue, Spipoll, sTREEts, Vigie-Chiro) - Promouvoir les dispositifs auprès des communes et organiser ou s'inscrire dans des sessions de formation collectives d'agents 	
Partenaires	MNHN, Agence Régionale pour la Biodiversité	
Moyens	€	
Mesures de réalisation	Nombre de campagnes de recensement réalisées sur les espaces communautaires et communaux, nombre d'agents communautaires et communaux formés	


	Action 3 Favoriser le déploiement d'actions de sciences participatives	
Mesure	3.3 Promouvoir les sciences participatives auprès des publics-cibles	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser la population aux enjeux liés à la biodiversité par des programmes de sciences participatives adaptés ➤ Susciter l'envie d'agir ➤ Initier une prise de conscience du vivant auprès des publics scolaires au travers de protocoles adaptés 	
Cibles	Grand Public, Scolaires	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Communication et promotion des protocoles de sciences participatives destinés au grand public (BirdLab, Oiseaux des jardins, Opération Papillon, Sauvage de ma rue, Spipoll, sTREETs, Vigie-Chiro) - Organisation de campagnes participatives à l'attention du grand public sur le territoire, en lien avec les communes - Accompagnement des projets de déploiements des sciences participatives spécifiques aux établissements scolaires et au public scolaire au travers du protocole Vigie-Nature Ecole 	
Partenaires	Communes, MNHN, Agence Régionale pour la Biodiversité	
Moyens		
Mesures de réalisation	Nombre d'actions de communication réalisées, nombre de temps de sensibilisation organisés, nombre de projets accompagnés	


 <p>Stratégie territoriale de la biodiversité</p>	<p>ENJEU 1 SENSIBILISER, FORMER MASSIVEMENT ET MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS</p>
<p>Action</p>	<p>4. Favoriser une gestion écologique des espaces verts publics et communiquer sur l'exemplarité des collectivités</p>
<p>Problématique</p>	<p>Face à l'urgence de l'effondrement de la biodiversité et au risque sanitaire lié à l'usage des certains produits, les collectivités font évoluer leurs pratiques longtemps basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires, l'emploi de la technique de tonte rase ou le recours à des végétaux non-endémiques. Désormais, elles mettent de plus en plus en œuvre des pratiques plus écologiques et une gestion différenciée des espaces verts publics.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déployer des pratiques écologiques et une gestion différenciée sur l'ensemble des espaces publics (communautaires et communaux), gérés en régie ou via des marchés publics ➤ Communiquer sur l'exemplarité des pratiques, notamment via des démarches de labellisation
<p>Mesures opérationnelles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser les échanges de bonnes pratiques entre collectivités du territoire 2. Promouvoir les dispositifs de labellisations environnementales, en particulier le label « Territoire engagé pour la nature » 3. Valoriser les modes de gestion exemplaire des espaces verts publics (panneaux d'information, site internet, brochures, etc.)


	Action 4 Favoriser une gestion écologique des espaces verts publics et communiquer sur l'exemplarité des collectivités	
Mesure	4.1 Favoriser les échanges de bonnes pratiques entre collectivités du territoire	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Partager les expériences de gestion pour développer des pratiques exemplaires en faveur de la biodiversité 	
Cibles	Grand Paris Sud, Communes	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation régulière de temps d'échanges pour un partage d'expériences de gestion entre services communautaires et communaux au travers du réseau Espaces verts et Biodiversité - Organisation de visites de sites inspirants - Echanges de ressources documentaires existantes, notamment dans la perspective d'intégrer des prescriptions au sein des marchés publics de gestion des espaces verts 	
Partenaires	CAUE 77 et 91, Agence Régionale pour la Biodiversité , Associations	
Moyens	€	
Mesures de réalisations	Nombre de réunions organisées, nombre de visites organisées	




	Action 4 Favoriser une gestion écologique des espaces verts publics et communiquer sur l'exemplarité des collectivités	
Mesure	4.2 Promouvoir les dispositifs de labellisations environnementales, en particulier le label « Territoire engagé pour la nature - TEN »	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre la démarche de labellisation TEN de Grand Paris Sud ➤ Inciter les communes à s'engager dans des démarches de labellisation environnementales (TEN, Espaces Verts Ecologique, EcoJardin) 	
Cibles	Grand Paris Sud, Communes	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Information et partage d'expériences de la labellisation TEN, ou d'autres démarches de reconnaissance (EVE, EcoJardin, ...), lors des temps d'échanges avec les communes - Suivi de la labellisation TEN de Grand Paris Sud sur l'ensemble de la période d'engagement 	
Partenaires	Agence Régionale pour la Biodiversité, Office Français pour la Biodiversité	
Moyens	€	
Mesures de réalisation	Nombre de communes labellisées ; nombre d'espaces labellisés	


	Action 4 Favoriser une gestion écologique des espaces verts publics et communiquer sur l'exemplarité des collectivités	
Mesure	4.3 Valoriser les modes de gestion exemplaire des espaces verts publics (panneaux d'information, site internet, brochures, etc.)	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Porter à la connaissance du plus grand nombre les démarches exemplaires en matière de biodiversité menées par les collectivités sur les espaces verts ➤ Favoriser l'acceptation des habitants en faveur des pratiques écologiques de la gestion différenciée 	
Cibles	Grand public	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de panneaux d'informations ou autres supports (avec une signalétique concernant la biodiversité) lors de la mise en place de la gestion différenciée sur les espaces verts notamment en lien avec les labellisations environnementales - Communication large multi-support concernant les pratiques de gestion, les sites en gestion différenciée et l'impact en faveur de la biodiversité 	
Partenaires	Communes, Associations	
Moyens	€	
Mesures de réalisations	Nombre de panneaux d'informations installés, nombre de campagnes de communication organisées	




 <p>Stratégie territoriale de la biodiversité</p>	ENJEU 1 SENSIBILISER, FORMER MASSIVEMENT ET MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS
Action	5. Promouvoir des pratiques écologiques et une gestion différenciée auprès des acteurs privés
Problématique	<p>Au regard des surfaces que représentent les espaces en gestion privée (entreprises, bailleurs sur le territoire et de leur importance sur les continuités écologiques locales et micro-locales, la sensibilisation et la mobilisation des gestionnaires privés est essentielle.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmenter la surface d'espaces favorables à la biodiversité sur le territoire ➤ Contribuer à la préservation et à la restauration de continuités écologiques au sein d'espaces urbanisés ➤ Réduire les conséquences sanitaires et environnementales liées à l'usage de produits phytosanitaires ➤ Communiquer largement sur les pratiques écologiques et la gestion différenciée : les principes, les bénéfices et la mise en œuvre selon les publics-cibles
Mesures opérationnelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inciter les entreprises à mettre en œuvre une gestion écologique de leurs espaces 2. Favoriser les bonnes pratiques de gestion dans les jardins individuels et collectifs (familiaux et partagés) 3. Favoriser les bonnes pratiques de gestion dans les espaces verts collectifs résidentiels




Stratégie territoriale de la biodiversité	Action 5 Promouvoir des pratiques écologiques et une gestion différenciée auprès des acteurs privés	
Mesure	5.1 Inciter les entreprises à mettre en œuvre une gestion écologique de leurs espaces	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir les pratiques écologiques et la gestion différenciée auprès des entreprises ➤ Proposer des modalités d'accompagnement aux entreprises pour s'engager dans une démarche écologique 	
Cibles	Entreprises	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de ressources documentaires de gestion favorable à la biodiversité - Promotion de la Charte Entreprise - Territoire de Grand Paris Sud - Promotion des dispositifs de labellisation environnementale relatif à la gestion des espaces verts (Entreprises engagées pour la Nature, Biodiversity, EVE, EcoJardin,) - Mobilisation des organismes consulaires et des fédérations professionnelles pour partager et promouvoir la gestion différenciée et la prise en compte de la biodiversité 	
Partenaires	CCI, fédérations professionnelles	
Moyens	€	
Mesures de réalisations	Guide de bonnes pratiques réalisé, nombre d'entreprises signataires de la charte ayant au moins 1 engagement en matière de biodiversité	


Stratégie territoriale de la biodiversité	Action 5 Promouvoir des pratiques écologiques et une gestion différenciée auprès des acteurs privés	
Mesure	5.2 Favoriser les bonnes pratiques de gestion dans les jardins individuels et collectifs (familiaux et partagés)	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les habitants et susciter l'envie d'agir ➤ Proposer des outils pour mettre en pratique 	
Cibles	Grand public, Associations	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise à disposition d'un guide pratique de gestion favorable à la biodiversité dans les jardins, incluant des mesures d'agroécologie - Communication régulière autour des pratiques écologiques de jardinage - Promotion de dispositif de labellisation ou de sensibilisation (EVE, EcoJardin, Refuge LPO) - Appui sur les acteurs locaux pour la diffusion de l'information 	
Partenaires	Communes, Associations	
Moyens	€	
Mesures de réalisation	Guide de bonnes pratiques adaptées aux jardins réalisé, communication	

 <p>Stratégie territoriale de la biodiversité</p>	<p align="center">Action 5 Promouvoir des pratiques écologiques et une gestion différenciée auprès des acteurs privés</p>	
<p>Mesure</p>	<p>5.3 Favoriser les bonnes pratiques de gestion dans les espaces verts collectifs résidentiels</p>	
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir les pratiques écologiques et la gestion différenciée auprès des bailleurs sociaux et copropriétaires ➤ Proposer des outils techniques pour s'engager dans des démarches écologiques 	
<p>Cibles</p>	<p align="center">Bailleurs et copropriétés</p>	
<p>Mise en œuvre opérationnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de documentations existantes et guide pratique de gestion favorable à la biodiversité - Promotion de dispositif de labellisation (Biodiversity, EVE, EcoJardin,) 	
<p>Partenaires</p>	<p align="center">Communes</p>	
<p>Moyens</p>		
<p>Mesures de réalisations</p>	<p align="center">Guide de bonnes pratiques, nombre d'espaces labellisés</p>	




	ENJEU 2 PRESERVER, RESTAURER, RECREER DE LA BIODIVERSITE POUR UN TERRITOIRE RESILIENT
Action	6. Conforter la trame verte et bleue du territoire en préservant et restaurant les espaces remarquables et les corridors écologiques
Problématique	<p>Les milieux naturels représentent plus de 25% du territoire de Grand Paris Sud. Ils y apportent une grande richesse par l'apport d'une multitude de services écosystémiques (cycle de l'eau, alimentation, régulation de l'air, du climat, des risques naturels).</p> <p>C'est pourquoi poursuivre leur bonne gestion, continuer et amplifier leur préservation et leur restauration sont essentiels, de surcroît dans un contexte de pression foncière importante.</p> <p>Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique francilien adopté en 2013 a établi et cartographié les continuités écologiques régionales (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) en respect de la législation (Lois Grenelle I et II). Ce document doit permettre une transcription des continuités écologiques au niveau local, au sein des documents d'urbanisme. Pour autant, ce schéma régional n'apporte pas une déclinaison territoriale suffisamment fine de la fonctionnalité des trames, et donc de leur transcription dans les documents locaux (SCoT, PLU) et doit, par conséquent, être affiné et précisé pour permettre cette retranscription.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mieux connaître la fonctionnalité écologique du territoire pour mieux cibler les actions. ➤ Poursuivre l'engagement vers une politique de gestion exemplaire et de préservation forte des espaces communautaires d'une part, et l'engagement envers les principaux espaces remarquables du territoire d'autre part, en lien avec les partenaires gestionnaires de ces espaces. ➤ Préserver et restaurer les continuités écologiques
Mesures opérationnelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Consolider la connaissance de la fonctionnalité de la trame verte et bleue 2. Poursuivre la gestion des principaux espaces naturels remarquables sous maîtrise d'ouvrage communautaire 3. Animer la gestion des espaces des principaux espaces remarquables du territoire en appui des partenaires 4. Engager et inciter à des démarches de préservation et de restauration des continuités écologiques du territoire 5. Restaurer l'Allée Royale dans son rôle de corridor agro-écologique 6. Amplifier la gestion écologique dans les espaces publics 7. Favoriser la mise en œuvre d'espaces de "libre évolution", de zones refuge pour les pollinisateurs et la mise en place de gîtes pour la faune


	Action 6 Conforter la trame verte et bleue du territoire en préservant et restaurant les espaces remarquables et les corridors écologiques	
Mesure	6.1 Consolider la connaissance de la fonctionnalité de la trame verte et bleue	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Répondre à une obligation réglementaire ➤ Comprendre la fonctionnalité de la trame verte et bleue pour disposer, à l'échelle du bloc communal d'une déclinaison locale du SRCE 	
Cibles	Communes et Grand Paris Sud, aménageurs, CD 77 et 91 Agence Régionale pour la Biodiversité, Région IdF	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude visant à consolider la connaissance fonctionnelle de la trame verte et bleue, en associant les acteurs du territoire - Présentation des résultats de l'étude à chaque commune et aux différents partenaires - Mise en place d'outils facilitant la prise en main de la trame verte et bleue fonctionnelle 	
Partenaires	Région Ile de France, Agence Régionale pour la Biodiversité, OFB, Départements, Syndicats de rivière, Associations naturalistes	
Moyens		
Mesures de réalisations	Nombres d'acteurs reprenant la trame verte et bleue incluant la fonctionnalité écologique pour conduire leur document d'urbanisme et/ou leurs projets	


	Action 6 Conforter la trame verte et bleue du territoire en préservant et restaurant les espaces remarquables et les corridors écologiques	
Mesure	6.2 Poursuivre la gestion des principaux espaces naturels remarquables sous maîtrise d'ouvrage ou co-maîtrise d'ouvrage communautaires	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consolider la trame verte et bleue du territoire de Grand Paris Suden agissant sur plusieurs espaces remarquables et structurants, tant en termes d'aménagements que de gestion 	
Cibles	Grand Paris Sud, ETP Grand Orly Seine Bièvre, Siarce, communes	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation des aménagements du Cirque de l'Essonne et mise en œuvre de son plan de gestion - Mise en œuvre du plan de gestion des Lacs de l'Essonne et des abords sur les communes de Grigny et Viry-Châtillon 2024 – 2034 - Etudes pour maintenir ou restaurer des continuités écologiques le long des berges de la Seine, dans le cadre du Parc Naturel Urbain - Poursuite de la mise en œuvre de projets de restauration des continuités écologiques des cours d'eau, de renaturation de berges et de réouverture de cours d'eau en lien avec l'exercice de la compétence GEMAPI 	
Partenaires	Ccommunes, ETP Grand Orly Seine Bièvre, Siarce, Etat, Région Idf, CD 91, CD77, associations, ...	
Moyens		
Mesures de réalisations	Nombre d'actions mises en œuvre, mise en œuvre du plan de gestion du Cirque de l'Essonne, prise en compte de la biodiversité dans le PNU	



Stratégie territoriale de la biodiversité		Action 6 Conforter la trame verte et bleue du territoire en préservant et restaurant les espaces remarquables et les corridors écologiques	
Mesure	6.3 Animer la gestion des espaces des principaux espaces remarquables du territoire en appui des partenaires		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Continuer de participer à la valorisation des espaces à haute valeur environnementale et d'aménité du territoire ➤ Poursuivre une présence active de Grand Paris Sud (élus et/ou techniciens) au sein des instances et réunions des partenaires de gestion ➤ Investir dans des actions de gestion d'amélioration de la biodiversité au sein des plans de gestion en vigueur 		
Cibles	Grand Paris Sud , Communes, Départements, Ile de France Nature, ONF		
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'implication de Grand Paris Sud dans la gestion des Massifs de Bréviande, Rougeau, l'Allée Royale et Saint-Eutrope - Implication de Grand Paris Sud en tant que membre du Bureau de la Charte et contribution au déploiement des actions de la Charte du massif forestier de Sénart 2023 – 2031 		
Partenaires	Ile de France Nature, ONF, CD91, CAVYVS		
Moyens	€ € €		
Mesures de réalisations	Conventionnement Participation de Grand Paris Sud aux instances et réunions des partenaires gestionnaires (bureau, comités de pilotage, groupes de travail, comité des usagers, ...) Mise en œuvre des actions de la Charte du massif forestier de Sénart		


Stratégie territoriale de la biodiversité		Action 6 Conforter la trame verte et bleue du territoire en préservant et restaurant les espaces remarquables et les corridors écologiques	
Mesure	6.4 Engager et inciter à des démarches de préservation et de restauration des continuités écologiques du territoire		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Répondre à une obligation réglementaire ➤ Préserver, restaurer, recréer les continuités écologiques du territoire ➤ Hiérarchiser les zones à enjeux et agir en priorité sur les zones de bascule ➤ Travailler avec les communes pour identifier les zones à enjeux prioritaires dans les documents d'urbanisme 		
Cibles	Communes, Grand Paris Sud, aménageurs (EPA, GPA, SPLA-IN), acteurs privés		
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des zones à enjeux du territoire grâce à une meilleure connaissance et établissement d'une hiérarchisation des zones à cibler en priorité - Définition d'un plan pluriannuel d'intervention sur les zones à enjeux prioritairement identifiées - Actions spécifiques de restauration et réouverture de cours d'eau - Engagement/poursuite des travaux de génie écologique sur les espaces publics communautaires - Travail de concert avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les communes afin de préserver, restaurer, recréer les continuités écologiques sur les espaces communaux ○ Les aménageurs afin de préserver, restaurer, recréer les continuités écologiques dans les projets qu'ils mettent en œuvre ○ Les acteurs privés afin de les sensibiliser et de les inciter à préserver, restaurer, recréer les continuités écologiques du territoire 		
Partenaires	Etat (Préfectures, DDT 91 et DDT 77, DREIAT IDF), EPA Sénart, SPLA-IN Grand Paris Aménagement, Grand Paris Aménagement, Région Ile-de-France, Ile-de-France Nature, Agence Régionale pour la Biodiversité, Départements, CAUE 91 et CAUE 77, Syndicats de rivière, SAFER, Chambre de l'Agriculture IDF, Agriculteurs, Propriétaires privés, Entreprises, Bailleurs, Associations naturalistes		



	Action 6 Conforter la trame verte et bleue du territoire en préservant et restaurant les espaces remarquables et les corridors écologiques	
Mesure	6.5 Restaurer l'Allée Royale dans son rôle de corridor agro-écologique	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer une continuité écologique entre la forêt de Sénart et la forêt de Rougeau au travers d'un paysage agro-écologique ➤ Fédérer les acteurs autour d'un projet de territoire agro-écologique 	
Cibles	Communes, Grand Paris Sud, Etat, EPA Sénart, Région Ile de France, Ile de France Nature, SAFER, Chambre d'agriculture IDF, Agriculteurs, associations	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan guide sur le devenir de l'Allée Royale dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Sénart - Réalisation ou reprise d'études paysagères existantes pour une intégration optimale d'éléments paysagers favorables à la biodiversité, en concertation avec les acteurs du territoire - Mise en œuvre des déclinaisons opérationnelles (génie écologique et civil) de création d'un corridor agro-écologique reliant les 2 réservoirs de biodiversité les plus importants du territoire s'appuyant notamment sur les conclusions et préconisations des études paysagères et de l'étude TVBN, en lien avec les acteurs du territoire (exploitants agricoles, associations, ...) 	
Partenaires	Communes, Etat, EPA Sénart, Région Ile de France, Ile de France Nature, SAFER, Chambre d'agriculture IDF, Exploitants agricoles, Associations, CAUE 91 et CAUE 77	
Moyens	€€€	
Mesures de réalisations	Plan guide, Etude paysagère réalisé Réalizations opérationnelles de mise en œuvre du corridor agro-écologique	
Moyens	€€€	
Mesures de réalisations	Nombre d'interventions/réalisations sur les zones à enjeu prioritaires, nombre d'acteurs privés sensibilisés/accompagnés	


	Action 6 Conforter la trame verte et bleue du territoire en préservant et restaurant les espaces remarquables et les corridors écologiques	
Mesure	6.6 Amplifier la gestion écologique des espaces publics	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amplifier la gestion différenciée dans les espaces verts dans la gestion en régie et les marchés publics ➤ Adopter la gestion intégrée des eaux pluviales dans les espaces publics 	
Cibles	Communes, Grand Paris Sud	



Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Amplification de la gestion différenciée dans tous les espaces communautaires, gérés en régie ou en délégation de service public (par exemple : bannir les tontes trop régulières pour une tonte raisonnée au minimum et amplifier les jachères fleuries) - Mise en œuvre de projets de gestion intégrée des eaux pluviales dans les espaces publics pour une meilleure gestion de l'eau dans les espaces urbains (infiltration et régulation à la parcelle, amélioration de la qualité de l'eau, accueil de la biodiversité) - Construction d'une doctrine et d'une stratégie sur la gestion différenciée des espaces publics en lien avec le bloc communal 	
Partenaires	Communes, Etat, EPA Sénart, Région Ile de France, Ile de France Nature, CAUE 91 et CAUE 77	
Moyens	€	
Mesures de réalisations	Nombre de projets de gestion intégrée des eaux pluviales	


	Action 6 Conforter la trame verte et bleue du territoire en préservant et restaurant les espaces remarquables et les corridors écologiques	
Mesure	6.7 Favoriser la mise en œuvre d'espaces de « libre évolution » et la mise en place de gîtes pour la faune sauvage	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Encourager la mise en place de structures de génie écologique permettant d'accueillir de la biodiversité locale ➤ Promouvoir la mise en place de gîtes pour la faune ➤ Créer des espaces de refuge, pour permettre notamment aux pollinisateurs de pouvoir prospérer ainsi que des espaces de « libre évolution » où l'intervention humaine sera minimale ➤ Communiquer et sensibiliser par l'action le grand public aux enjeux de l'érosion de la biodiversité et de sa préservation ➤ Réintroduire des espaces de vie sauvage au cœur des quartiers et des parcs d'activités économiques 	
Cibles	Grand Paris Sud, Communes, Entreprises, Aménageurs, Bailleurs, Habitants	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Création de zones de libre évolution sur les espaces communautaires, en maîtrise d'ouvrage communautaire et en maîtrise d'ouvrage déléguée aux aménageurs - Création et pérennisation de zones-refuge sur les espaces communautaires ou en maîtrise d'ouvrage communautaire et en maîtrise d'ouvrage déléguée aux aménageurs, accompagnés de manière ponctuelle de panneaux d'explications et de sensibilisation - Incitation des publics-cibles à introduire, dans leur environnement, des zones-refuge - Incitation des porteurs de projets à ne choisir que des graines d'origine sauvage, si possible locale et à exclure les espèces dites horticoles - Elaboration d'une boîte à outils (documentation, tutoriel, autres supports...) pour promouvoir la création de construction de génie écologique - Promotion, auprès des acteurs locaux, de la mise en place de gîtes pour la faune en lien avec le travail réalisé par les associations - Accompagnement technique des démarches à l'attention des communes - Réflexion à lancer autour des « fruitiers en ville » en lien avec les communes et dans un cadre partenarial 	
Partenaires	Agence Régionale pour la Biodiversité , CAUE 77 et CAUE 91, Associations	
Moyens	€	
Mesures de réalisations	Nombre de démarches lancées/mises en œuvre par les publics-cibles	


	ENJEU 2 PRESERVER, RESTAURER, RECREER DE LA BIODIVERSITE POUR UN TERRITOIRE RESILIENT
Action	7. Identifier et mettre en œuvre une trame noire sur le territoire
Problématique	La pollution lumineuse est un phénomène en forte augmentation depuis des décennies en France. Or, cette pollution lumineuse entraîne d'importants impacts négatifs sur le fonctionnement des écosystèmes en dérégulant une partie du cycle de vie de nombreuses espèces. Il est dès lors nécessaire, pour garantir un bon fonctionnement écologique du territoire, de préserver et restaurer les continuités écologiques nocturnes.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier une trame noire du territoire ➤ Poursuivre et amplifier les politiques de Grand Paris Sud en matière d'éclairage public ➤ Aller à la rencontre des partenaires privés ➤ Préserver et restaurer les continuités écologiques nocturnes
Mesures opérationnelles	1. Elaborer une trame noire sur le territoire


	Action 7 Identifier et mettre en œuvre une trame noire sur le territoire	
Mesure	7.1 Elaborer une Trame Noire	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mener une étude d'identification de la trame noire du territoire ➤ Cibler des zones à enjeux de préservation et restauration ➤ Mettre en œuvre des actions de changement de pratiques favorables à la biodiversité 	
Cibles	Communes et Grand Paris Sud, aménageurs, acteurs privés	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la politique d'investissement dans la technologie LED - Amplification des actions d'optimisation d'abaissement de puissance et du choix de température de couleur inférieur à la réglementation - Spatialisation des zones à enjeux et adaptation des pratiques d'éclairage à l'intérieur et aux abords des continuités écologiques nocturnes - Rencontres avec les acteurs privés, en lien avec les communes, pour rappeler la réglementation et envisager d'aller au-delà 	
Partenaires	Etat, Région Ile-de-France, Entreprises, Bureaux d'étude	
Moyens	€	
Mesures de réalisations	Rénovation du parc d'éclairage public, mesures d'abaissement, extinctions, abaissement de la température de couleur, nombre de rencontres avec les acteurs privés organisées	




	<p style="text-align: center;">ENJEU 2 PRESERVER, RESTAURER, RECREER DE LA BIODIVERSITE POUR UN TERRITOIRE RESILIENT</p>
<p style="text-align: center;">Action</p>	<p style="text-align: center;">8. Renforcer la prise en compte de la biodiversité et le bon fonctionnement écologique du territoire dans les documents d'urbanisme</p>
<p style="text-align: center;">Problématique</p>	<p>L'urbanisation et l'expansion urbaine ainsi que la multiplication des réseaux de transports ont contribué à la destruction et la fragmentation des milieux naturels. La fragmentation des habitats est l'une des principales causes d'érosion de la biodiversité.</p> <p>Les documents d'urbanisme façonnent la manière et la vision de l'aménagement du territoire. Une clé de voute majeure de la préservation des espaces naturels, forestiers et agricoles réside dans les documents d'urbanisme qui apportent en cela un cadre réglementaire structurant. Mieux prendre en compte les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme vise ainsi à répondre à la double exigence réglementaire et de préservation de la fonctionnalité écologique.</p>
<p style="text-align: center;">Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accroître nos connaissances et se doter d'outils afin de cibler plus précisément dans le SCoT, les PLU et les projets d'aménagement les continuités écologiques du territoire ➤ Améliorer le fonctionnement écologique du territoire en accompagnant les communes
<p style="text-align: center;">Mesures opérationnelles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déployer les mesures relatives au fonctionnement écologique du territoire inscrites dans le SCoT 2. Accompagner les communes dans la prise en compte de la biodiversité dans les PLU


	Action 8 Renforcer la prise en compte de la biodiversité et le bon fonctionnement écologique du territoire dans les documents d'urbanisme	
Mesure	8.1 Déployer les mesures relatives au fonctionnement écologique du territoire inscrites dans le SCoT	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller à la bonne déclinaison des prescriptions et recommandations du SCoT pour la partie 1.1.1 du DOO « Préserver et restaurer les continuités écologiques locales » 	
Cibles	Grand Paris Sud	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de la cartographie de connectivité fonctionnelle, produite dans le cadre de l'action 6, venant préciser le SRCE au niveau intercommunal - Réalisation d'une boîte à outils de mise en application (cartographie fine, fiche descriptive par secteur) et détermination des modalités de mise à disposition du bloc communal des prescriptions du SCoT - Mise en place d'un suivi annuel de la mise en application dans les PLU des continuités écologiques délimitées dans le SCoT 	
Partenaires	Communes	
Moyens	€	
Mesures de réalisations	Cartographies, Guide de mise en application, Suivi annuel des PLU	



	Action 8 Renforcer la prise en compte de la biodiversité et le bon fonctionnement écologique du territoire dans les documents d'urbanisme	
Mesure	8.2 Accompagner les communes pour une prise en compte de la biodiversité dans les PLU	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la prise en compte des continuités écologiques au sein des territoires des communes, de Grand Paris Sud et avec les territoires voisins ➤ Créer des outils ou utiliser des outils existants permettant au bloc communal de tendre vers une meilleure compréhension et intégration des enjeux liés à la biodiversité dans tous les documents d'urbanisme, notamment dans les PLU 	
Cibles	Communes	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Partage de la connaissance sur les continuités écologiques du territoire avec les communes, notamment dans le cadre des groupes de travail urbanisme - Création d'outils (guide/fiches pratiques, cartes, ...) permettant une meilleure implémentation de la biodiversité et des continuités écologiques dans les PLU, en s'appuyant sur des outils existants régionaux, départementaux de valorisation de la biodiversité dans les documents d'urbanisme - Incitation à fixer dans les PLU des seuils de coefficients de biotope, coefficients de pleine terre selon la nature des projets - Accompagnement des communes dans la mise en œuvre de ces outils 	


Partenaires	CEREMA, Agence Régionale pour la Biodiversité, Région Ile de France, Départements, CAUE 77 et 91	
Moyens	€	
Mesures de réalisations	Nombre de PLU incluant la fonctionnalité écologique, outils d'implémentation élaborés, nombre de communes accompagnées	




 <p>Stratégie territoriale de la biodiversité</p>	<p>ENJEU 2</p> <p>PRESERVER, RESTAURER, RECREER DE LA BIODIVERSITE POUR UN TERRITOIRE RESILIENT</p>
<p>Action</p>	<p>9. Intégrer la prise en compte de la biodiversité au sein de l'ensemble des projets d'aménagement du territoire</p>
<p>Problématique</p>	<p>Les projets d'aménagement par leur ampleur et leur vocation (commercial/logement) ont un impact important sur les continuités écologiques du territoire et la biodiversité ordinaire locale. Il est cependant possible de le limiter à court, moyen et long-terme en intégrant la prise en compte de la biodiversité en amont, pendant et en aval de la réalisation de projets d'aménagements.</p> <p>Cette prise en compte doit se faire à toutes les échelles spatiales et doit en premier lieu appliquer la séquence réglementaire ERC.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etablir des modalités de prise en compte de la biodiversité des continuités écologiques du territoire lors de la conception des projets ➤ Tenir compte de la biodiversité lors de la réalisation de travaux
<p>Mesures opérationnelles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir et mettre en œuvre une stratégie en matière d'aménagement et d'habitat durables intégrant la biodiversité 2. Définir une charte chantier à faible impact sur la biodiversité


	Action 9 Intégrer la prise en compte de la biodiversité au sein de l'ensemble des projets d'aménagement du territoire	
Mesure	9.1 Etablir et mettre en œuvre une stratégie en matière d'aménagement et d'habitat durables intégrant la biodiversité	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Infléchir la manière de concevoir l'aménagement au regard de la prise en compte de la biodiversité ➤ Intégrer la dimension biodiversité à chaque étape des projets d'aménagement portés par Grand Paris Sud ➤ Accompagner les porteurs de projets (communes, acteurs privés) pour l'évaluation et l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans leurs projets 	
Cibles	Aménageurs, Communes, Bailleurs, Entreprises	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Application stricte de la méthode ERC en amont des projets urbains - Elaboration et mise en œuvre de la feuille de route de Grand Paris Sud en matière d'aménagement et d'habitat durables intégrant la biodiversité, déterminant des objectifs stratégiques et déclinant un plan d'actions, assortie d'un mode opératoire pour une intégration court, moyen, long-terme de la biodiversité dans la conception et la réalisation des projets d'aménagement - Intégration des prescriptions en faveur de la biodiversité dans les Cahiers de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales des aménageurs - Intégration d'exigences sur les enjeux environnementaux dans les traités de concession d'aménagement (biodiversité, impact carbone, adaptation) - Intégration d'un coefficient de pleine terre par opération d'aménagement intégrée au TCA, en cohérence avec les documents d'urbanisme - Recours à des indicateurs ou label d'évaluation fiable (Biodiversity, Effinature etc...) pour évaluer la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement portés par Grand Paris Sud 	
Partenaires	CEREMA, Agence Régionale pour la Biodiversité , OFB, Ile de France Nature, Conseil International Biodiversité (CIBI), Institut de Recherche et d'Innovation pour le Climat et l'Ecologie (IRICE), Bureaux d'études, Aménageurs	
Moyens		
Mesures de réalisations	Application stricte de la méthode ERC, Stratégie et plan d'actions finalisés	

	Action 9 Intégrer la prise en compte de la biodiversité au sein de l'ensemble des projets d'aménagement du territoire	
Mesure	9.2 Développer la végétalisation des espaces communautaires et les espaces en maîtrise d'ouvrage communautaire, dont en renouvellement urbain ou à créer (équipements publics, constructions et aménagements) et favoriser le développement d'une culture commune sur la végétalisation des espaces publics	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Atténuer les effets d'îlot de chaleur urbain au sein des espaces urbanisés, notamment ceux en renouvellement urbain ➤ Créer des espaces de biodiversité dans les zones urbanisées contribuant aux trames verte, bleue, noire et brune du territoire ➤ Améliorer la prise en compte des problématiques liées aux îlots de chaleur urbain dans les projets urbains portés par les acteurs du territoire ➤ Partager les pratiques et des retours expériences menées par le bloc communal, les aménageurs et les bailleurs 	
Cibles	Communes, Grand Paris Sud, Aménageurs, Bailleurs	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion amont systématique pour intégrer un potentiel de végétalisation au moyen de solutions fondées sur la nature pour chaque projet sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou sous maîtrise d'ouvrage déléguée aux aménageurs - Initiation de démarches de végétalisation et recréation de micro-écosystème sur les espaces en maîtrise d'ouvrage communautaire, en lien avec les communes - Création d'îlots de fraîcheur urbains (IFU) dans des projets sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou sous maîtrise d'ouvrage déléguée basés sur des solutions fondées sur la nature - Création d'au moins un IFU au sein de chaque nouvelle opération d'aménagement, en renouvellement urbain ou en neuf. - Organisation de la mise en commun des connaissances et des pratiques initiées ou en cours d'étude sur le territoire pour une montée en compétences de l'ensemble des acteurs - Création d'outils d'aide à la réflexion, pratiques et facilement mobilisables, pour une prise en compte amont (Checklist, ...) - Formation et montée en compétences de agents 	
Partenaires	Agence Régionale pour la Biodiversité , CEREMA, Union Européenne, Etat, OFB, Région Ile-de-France, IDFN, Départements, Aménageurs	
Moyens		
Mesures de réalisation	Nombre de projets de végétalisation et/ou d'IFU réalisés, nombre de temps d'échanges organisés	

	Action 9 Intégrer la prise en compte de la biodiversité au sein de l'ensemble des projets d'aménagement du territoire	
Mesure	9.3 Définir et mettre en œuvre une charte Chantier à faible impact environnemental, incluant la biodiversité	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire les impacts et les nuisances associés à la réalisation de chantiers en maîtrise d'ouvrage Grand Paris Sud ➤ Associer les acteurs du secteur de la construction du territoire à l'élaboration d'une charte pour une meilleure prise en compte ➤ Déployer les Chantiers à faible impact sur la biodiversité sur le territoire, en lien avec les porteurs de projets 	
Cibles	Grand Paris Sud, Communes, Aménageurs, Bailleurs, Entreprises	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une charte Chantier à faible impact environnemental, incluant la biodiversité, en transversalité avec les directions compétentes et en associant les publics-cibles - Mise en œuvre systématique d'études de biodiversité avec le recours à un écologue dans les études préalables à toute nouvelle opération d'aménagement - Intégration de la Charte en tant que prescriptions aux cahiers des charges des travaux en maîtrise d'ouvrage communautaire et en maîtrise d'ouvrage déléguée aux aménageurs. - Sensibilisation et accompagnement des porteurs de projets (communes, aménageurs, privés) pour un déploiement des chantiers à faible impact 	
Partenaires	Communes, Agence Régionale pour la Biodiversité , CEREMA, Ile de France Nature	
Moyens	€	
Mesures de réalisation	Charte de chantier à faible impact environnemental élaborée, nombre de marchés de travaux de Grand Paris Sud intégrant la charte	



	<p style="text-align: center;">ENJEU 2 PRESERVER, RESTAURER, RECREER DE LA BIODIVERSITE POUR UN TERRITOIRE RESILIENT</p>
<p style="text-align: center;">Action</p>	<p style="text-align: center;">10. Protéger le patrimoine arboré territorial</p>
<p>Problématique</p>	<p>Les arbres sont des écosystèmes en eux-mêmes. Ils apportent une multitude de services écosystémiques. Ils contribuent au bien-être des habitants du territoire aussi bien en centre-ville qu'en forêt. Ils constituent un patrimoine naturel unanimement reconnu. Il convient alors de mieux le connaître et de plus amplement le protéger et le valoriser. Il est aussi important de prendre conscience que le bon entretien de ce patrimoine peut impliquer des abatages et des dépressages.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser tous les acteurs au bénéfice social, paysager, économique et environnemental du patrimoine arboré ➤ Poursuivre le recensement du patrimoine arboré communautaire ➤ Inciter les acteurs du territoire à recenser leur patrimoine arboré ➤ Anticiper l'évolution future de la protection des arbres dans un contexte de dérèglement climatique
<p>Mesures opérationnelles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inciter les acteurs du territoire (Communes, entreprises, bailleurs) à mieux connaître leur patrimoine arboré 2. Protéger le patrimoine arboré existant dans les espaces communautaires, sous maîtrise d'ouvrage communautaire et maîtrise d'ouvrage déléguée


	Action 10 Protéger le patrimoine arboré territorial	
Mesure	10.1 Inciter les acteurs du territoire à mieux connaître leur patrimoine arboré	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser largement au bénéfice social, paysager, économique et environnemental des arbres et des milieux boisés ➤ Améliorer la connaissance des essences, de leur emplacement et de leur condition sanitaire 	
Cibles	Communes, Entreprises, Bailleurs	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du travail engagé par les services de Grand Paris Sud et incitation des acteurs à mettre en œuvre des inventaires, des géoréférences et des suivis phytosanitaires de leurs arbres en gestion - Mise en œuvre d'actions de sensibilisation à destination des publics-cibles - Diffusion de la veille spécialisée « dérèglement climatique » pour accompagner les évolutions de gestion liées aux changements climatiques 	
Partenaires	Agence Régionale pour la Biodiversité, CEREMA, associations	
Moyens		
Mesures de réalisations	Nombre d'inventaires réalisés, Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	



Stratégie territoriale de la biodiversité	Action 10 Protéger le patrimoine arboré territorial	
Mesure	10.2 Protéger le patrimoine arboré existant dans les espaces communautaires, sous maîtrise d'ouvrage communautaire et maîtrise d'ouvrage déléguée	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en valeur les arbres et les paysages associés, notamment dans les milieux urbains ➤ Protéger de manière pérenne le patrimoine naturel, notamment lors des projets d'aménagement, en renouvellement urbain ou neuf 	
Cibles	Communes, Grand Paris Sud, aménageurs	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une culture commune au sein de l'agglomération pour un meilleur partage des connaissances - Mise en place du Barème de l'arbre pour une prise de conscience de la valeur des arbres et une évaluation financière lors de dégâts causés à ce patrimoine. Intégration de ce barème dans les projets d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou sous maîtrise d'ouvrage déléguée (dans les projets d'aménagement, en renouvellement urbain ou en neuf) - Réflexion à mener pour l'intégration des principes de protection et de valorisation des arbres dans les cahiers de prescription architecturales, paysagères et environnementales des aménageurs (lien avec la mesure 9.2). - Rédaction d'une charte de l'arbre de Grand Paris Sud axée sur la protection et la préservation des arbres communautaires, des arbres dans des projets sous maîtrise d'ouvrage communautaire et sous maîtrise d'ouvrage déléguée - Inciter les communes à inclure des éléments de protection des arbres dans leurs PLU 	
Partenaires	Agence Régionale pour la Biodiversité, CEREMA, Associations,	
Moyens	€	
Mesures de réalisation	Mise en place d'un barème de l'arbre, Rédaction d'une charte de l'arbre, Nombre d'arbres protégés dans les projets d'aménagements	



Stratégie territoriale de la biodiversité	ENJEU 2 PRESERVER, RESTAURER, RECREER DE LA BIODIVERSITE POUR UN TERRITOIRE RESILIENT	
Action	11. Faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité	
Problématique	<p>L'agriculture conventionnelle intensive a un impact négatif important sur les écosystèmes, lié à l'introduction d'intrants chimiques et à l'utilisation de pesticides. La conséquence directe est une surmortalité de la biodiversité à la base de la chaîne alimentaire, avec des conséquences sur les autres espèces par effets dominos.</p> <p>En lien avec la Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale, il est aujourd'hui nécessaire de tendre vers une agriculture intégrant pleinement les enjeux de biodiversité.</p>	

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner la transition des exploitations agricoles vers des pratiques plus vertueuses ➤ Tendre vers une plus grande prise en compte de la biodiversité
Mesures opérationnelles	1. Favoriser le développement d'une agriculture plus respectueuse de la biodiversité en lien avec la Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale et son plan d'actions




	Action 11. Faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité	
Mesure	11.1 Favoriser le développement d'une agriculture plus respectueuse de la biodiversité en lien avec la Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale et son plan d'actions	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la transition agroécologique des exploitations ➤ Favoriser l'augmentation des exploitations et des surfaces agricoles en Bio ainsi que, plus globalement, les filières à bas niveau d'impact (eau, climat, biodiversité) 	
Cibles	Communes, Agriculteurs	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des exploitations agricoles voulant réintroduire de la diversité dans leurs systèmes de production, voire introduire des éléments paysagers en faveur de la biodiversité participant la restauration d'une mosaïque paysagère diversifiée du territoire - Soutien financier des agriculteurs dans leurs projets de transition agroécologique 	
Partenaires	Communes, Etat, Chambre d'agriculture, Groupement des Agriculteurs Biologiques d'IdF, SAFER, Ile-de-France Nature, Agriculteurs	
Moyens	€ € €	
Mesures de réalisations	Nombre de projets accompagnés Nombre d'éléments paysagers créés	


	<p style="text-align: center;">ENJEU 2 PRESERVER, RESTAURER, RECREER DE LA BIODIVERSITE POUR UN TERRITOIRE RESILIENT</p>
<p style="text-align: center;">Action</p>	<p style="text-align: center;">12. Mettre en place des actions en faveur de la préservation et du renforcement de la qualité écologique des sols</p>
<p style="text-align: center;">Problématique</p>	<p>Les sols sont tout à la fois un écosystème et une interface entre les mondes aériens et souterrains. Ils accueillent 1/4 de la biodiversité terrestre. Ils rendent de multiples services aux humains (nourriture, chauffage, construction, gestion des pluies, lutte contre les ICU). C'est une ressource non-renouvelable à l'échelle humaine puisqu'il faut des millénaires à un sol pour se composer.</p> <p>Depuis le début de l'ère industrielle, et notamment depuis la Seconde Guerre mondiale, l'intensification de l'activité humaine a accentué les impacts négatifs sur les sols. L'Ademe estime que 60% des sols sont déjà dégradés en conséquence des pollutions, de l'urbanisation et des dénaturations.</p>
<p style="text-align: center;">Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les habitants à la question des sols au travers des pratiques de compostage dans le cadre de l'obligation réglementaire de gestion de ses biodéchets ➤ Connaître la qualité écologique des sols malgré la diversité des profils de sols du territoire
<p style="text-align: center;">Mesures opérationnelles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer les pratiques du compostage dans le cadre du Plan compostage communautaire 2. Améliorer la connaissance de la qualité écologique des sols 3. Améliorer la qualité écologique des sols dans les projets d'aménagements sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou sous maîtrise d'ouvrage déléguée



	Action 12 Mettre en place des actions en faveur de la préservation et du renforcement de la qualité écologique des sols	
Mesure	12.1 Développer les pratiques du compostage dans le cadre du Plan compostage communautaire	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'appuyer sur la réglementation pour amplifier les pratiques du compostage au sur le territoire ➤ Introduire de la sensibilisation à la biodiversité et au fonctionnement physico-chimiques du sol par la pratique du compostage 	
Cibles	Communes, Grand Paris Sud, Scolaires, Grand Public, Bailleurs, Syndics de copro, Associations	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et amplifier la mise en œuvre du Plan compostage communautaire, dans toutes ses dimensions (compostage individuel, partagé, autonome en école), par le biais d'ateliers compost pour les particuliers, d'accompagnement des projets de plateformes de compostage partagées et des projets de compostage autonome en établissement scolaires. - En déclinaison de ce Plan compostage communautaire, renforcement d'une dimension de sensibilisation à la biodiversité des sols lors : <ul style="list-style-type: none"> ○ De la distribution des composteurs individuels ○ De l'accompagnement des projets de compostage collectifs de l'accompagnement des établissements scolaires dans le cadre du projet Nourri'Terre 	
Partenaires	, ADEME, Région Ile-de-France	
Moyens		
Mesures de réalisations	Sensibilisation à travers les ateliers compost, Projets accompagnés (compostage partagé et en établissements scolaires)	


	Action 12 Mettre en place des actions en faveur de la préservation et du renforcement de la qualité écologique des sols	
Mesure	12.2 Améliorer la connaissance de la qualité écologique des sols	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comprendre le fonctionnement écologique des sols ➤ Cibler et concentrer les efforts de renaturation ou de remise en pleine terre ➤ Expérimenter une démarche de trame brune 	
Cibles	Communes et Grand Paris Sud	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Partage de connaissance et des pratiques initiées et à venir, dans le cadre de temps d'échanges du bloc communal - Animation d'ateliers de réflexion avec des organismes de recherche, par exemple, sur la question de la qualité écologique des sols - Réflexion sur une expérimentation de démarche de trame brune à l'échelle intercommunale 	
Partenaires	CEREMA, Région Ile-de-France, Départements, Associations	
Moyens		


Mesures de réalisation	Temps d'échanges avec le bloc communal
------------------------	--

	<p style="text-align: center;">Action 12 Mettre en place des actions en faveur de la préservation et du renforcement de la qualité écologique des sols</p>	
<p style="text-align: center;">Mesure</p>	<p style="text-align: center;">12.3 Améliorer la qualité écologique des sols dans les projets d'aménagements sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou sous maîtrise d'ouvrage déléguée</p>	
<p style="text-align: center;">Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Systématiser la réflexion amont dans les projets d'aménagement pour améliorer la qualité écologique des sols ➤ Maintenir et remettre en pleine terre lors des projets d'aménagement ➤ Mettre en œuvre des objectifs de renaturation ➤ Réemploi et recyclage des matériaux verts dans un objectif d'économie circulaire 	
<p style="text-align: center;">Cibles</p>	<p style="text-align: center;">Communes, Grand Paris Sud, Aménageurs</p>	
<p style="text-align: center;">Mise en œuvre opérationnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définition et mise en œuvre d'un objectif de conservation de pleine terre dans les projets d'aménagement - Optimisation des projets d'aménagement pour conserver la pleine terre ou créer des espaces sur site pour maintenir ou recréer un maximum d'espaces de pleine terre - Réflexion systématique en amont et en aval des projets pour l'utilisation de matériaux organiques pour amender les sols - Favorisation le réemploi des matériaux organiques pour amender les sols en pleine terre - Prescription d'objectif de conservation de pleine terre et d'optimisation des espaces pour le maintien d'espaces de pleine terre dans la planification des zones à aménagement concerté 	
<p style="text-align: center;">Partenaires</p>	<p style="text-align: center;">CEREMA, Région Ile-de-France, Ile de France Nature, Départements</p>	
<p style="text-align: center;">Moyens</p>		
<p style="text-align: center;">Mesures de réalisation</p>	<p style="text-align: center;">Nombre de projets ayant amélioré la qualité écologique des sols</p>	




 <p>Stratégie territoriale de la biodiversité</p>	<p>ENJEU 2 PRESERVER, RESTAURER, RECREER DE LA BIODIVERSITE POUR UN TERRITOIRE RESILIENT</p>
<p>Action</p>	<p>13. Anticiper les effets du dérèglement climatique sur la biodiversité</p>
<p>Problématique</p>	<p>Le dérèglement climatique a et aura un impact majeur sur tous les êtres vivants et leurs écosystèmes. Comprendre les impacts que cela va entraîner dans les années à venir est primordial pour conserver des milieux naturels fonctionnels de manière pérenne et qui offrent l'ensemble des services rendus</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquérir des connaissances sur les impacts du changement climatique et sur les solutions à mettre en œuvre pour réduire ses effets ➤ Adapter les pratiques de plantations ➤ Prendre en compte ce phénomène dans l'ensemble des actions de la Stratégie qui seront mises en œuvre
<p>Mesures opérationnelles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer une veille et partager la connaissance en matière d'adaptation des territoires face au changement climatique du point de vue de la biodiversité et de l'aménagement des espaces verts, notamment dans le choix des plantations

	Action 13 Anticiper les effets du dérèglement climatique sur la biodiversité	
Mesure	13.1 Assurer une veille et partager la connaissance en matière d'adaptation des territoires face au changement climatique du point de vue de la biodiversité et de l'aménagement des espaces verts, notamment dans le choix des plantations	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se tenir informés par une veille spécialisée et assurer une diffusion de cette connaissance ➤ Se doter d'une culture commune au sein du bloc communal sur la connaissance des impacts du dérèglement climatique ➤ Adapter les pratiques en matière d'aménagement et de gestion des espaces naturels et des espaces verts pour prendre en compte la question du changement climatique 	
Cibles	Grand Paris Sud, Communes Aménageurs, Entreprises, Bailleurs, Associations	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une veille spécialisée au bénéfice de l'ensemble des acteurs du bloc communal - Développement d'une culture commune, incluant un volet biodiversité permettant de faire un bilan de la connaissance des impacts et des connaissances sur l'adaptation, d'obtenir un cadre partagé sur les ilots de fraîcheur urbain (IFU) pour les inclure de manière plus importante dans les opérations d'aménagement et s'entendre sur des bonnes pratiques et des prescriptions à mettre en place - Organisation de temps de rencontres, conférences et présentations de solutions déjà mises en œuvre sur d'autres territoires - Intégration d'un volet biodiversité dans le cadre de stratégies d'adaptation au changement climatique à mener dans les projets sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou sous maîtrise d'ouvrage déléguée - Elaboration d'un guide de bonnes pratiques adapté au territoire, pour mieux prendre en compte la question du changement climatique dans l'aménagement et la gestion des espaces verts, notamment dans le choix des plantations - Déclinaison des actions mises en œuvre à l'échelle du bloc communal à l'ensemble des acteurs du territoire 	
Partenaires	Agence Régionale pour la Biodiversité, CEREMA, OFB, organismes de recherche, ADEME (en lien avec la démarche TACCT), Associations	
Moyens	€	
Mesures de réalisations	Veille spécialisée créée ; nombre de rencontres / temps d'échanges organisés, nombre de partenaires locaux touchés/mobilisés	

 <p>Stratégie territoriale de la biodiversité</p>	<p>ENJEU 2</p> <p>PRESERVER, RESTAURER, RECREER DE LA BIODIVERSITE POUR UN TERRITOIRE RESILIENT</p>
<p>Action</p>	<p>14. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)</p>
<p>Problématique</p>	<p>Les espèces catégorisées au niveau national comme exotiques et/ou envahissantes représentent une menace pour les écosystèmes endémiques. L'absence de prédation et l'adaptation au milieu permet à un nombre restreint d'espèces de proliférer, venant alors déséquilibrer les milieux et entraîner une érosion de la biodiversité.</p> <p>Les EEE représentent un risque pour l'économie. La perte économique mondiale est estimée à 5% selon l'OFB. Au niveau national, le coût des impacts et de la gestion a été estimé à 395 millions d'euros par an de 1993 à 2018.</p> <p>De plus, un certain nombre d'espèces végétales et animales considérées comme EEE comporte un risque important pour la santé humaine. Les moyens devant être alloués pour lutter contre ces espèces sont toujours plus importants</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser et informer davantage sur les impacts et les menaces ➤ Partager les savoir-faire au sein du bloc communal ➤ Poursuivre et amplifier la lutte contre des EEE à l'échelle du territoire de Grand Paris Sud
<p>Mesures opérationnelles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer une veille sur les modes de lutte à partager avec les acteurs, notamment les communes 2. Mettre en œuvre des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes au sein des espaces communautaires 3. Proposer des actions coordonnées agglo/villes pour lutter contre certaines espèces exotiques envahissantes

Stratégie territoriale de la biodiversité	Action 14 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)	
Mesure 14.1	Assurer une veille sur les modes de lutte et foyers de développement à partager avec les acteurs, notamment les communes	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la connaissance du phénomène et son implantation sur le territoire ➤ Assurer une veille sur les modes de lutte contre les EEE (efficacité, moyens alloués, ...) ➤ Informer et diffuser cette connaissance aux publics-cibles 	
Cibles	Communes, Grand Paris Sud, Aménageurs, Bailleurs, Entreprises, grand public	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un état des lieux des espèces présentes sur le territoire, de leurs localisations et des méthodes de luttes mises en œuvre - Elaboration de fiches descriptives des EEE sur le territoire et les moyens de lutte associés - Identification de la liste des espèces sur lesquelles les actions seront priorisées - Mise en œuvre d'une veille documentaire annuelle, venant abonder les fiches, pour informer de l'évolution des modes de lutte, évacuation/destruction et de la réglementation en vigueur - Diffusion des fiches produites aux publics-cibles et organisation de temps d'échanges et de retours d'expérience 	
Partenaires	Agence Régionale pour la Biodiversité, CEREMA, OFB (Centre de ressources EEE), CD77 et CD91, Union des Professionnels du Génie Ecologique ; associations	
Moyens	€	
Mesures de réalisations	Fiches descriptives des EEE élaborées, diffusion d'information et temps d'échanges organisés	

Stratégie territoriale de la biodiversité	Action 14 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)	
Mesure	14.2 Mettre en œuvre des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes au sein des espaces communautaires	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre et amplifier les actions engagées sur les espèces les plus problématiques ➤ S'appuyer sur une veille et une montée en compétences pour lutter plus efficacement 	
Cibles	Grand Paris Sud	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite et amplification des actions mises en œuvre contre la Jussie d'eau et la Renouée du Japon - Homogénéiser les pratiques pour réaliser des économies d'échelle - Identification des filières de déchets verts pour éviter la contamination et de réemploi pour la valorisation des matières végétales - Intégration d'une mention sur les EEE dans la charte chantier à faible impact 	
Partenaires	Agence Régionale pour la Biodiversité, CEREMA, OFB (Centre de ressources EEE), Union des Professionnels du Génie Ecologique, associations	
Moyens	€	
Mesures de réalisation	Nombre de projets de lutte poursuivis et initiés	

	Action 14 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)	
Mesure	14.3 Proposer des actions coordonnées aggro/villes pour lutter contre certaines espèces exotiques envahissantes	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Homogénéiser et coordonner (fréquences et périodes d'intervention) les pratiques pour réaliser des économies d'échelle ➤ Informer et communiquer auprès de l'ensemble des acteurs pour lutter contre la dispersion des EEE ➤ Être vigilant à la dispersion au sein des continuités écologiques identifiées sur le territoire 	
Cibles	Grand Paris Sud, Communes, Grand public, Entreprises, Bailleurs	
Mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et formation des agents opérationnels communautaires et communaux - Partage régulier du suivi de l'état des lieux des EEE à l'échelle du territoire - Identification d'actions pouvant être réalisées conjointement (moyens techniques communs, marchés...) 	
Partenaires	Agence Régionale pour la Biodiversité, CEREMA, Région Ile-de-France, Ile de France Nature, Départements, OFB (Centre de ressources EEE), Union des Professionnels du Génie Ecologique, associations	
Moyens		
Mesures de réalisation	Echanges et rencontres avec les communes organisés	